



## Blonay et Saint-Légier-La Chiésaz Etude sur le rapprochement ou la fusion des communes

### **RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL 4**

**Autorités communales - Informatique - Démographie - Vie scolaire et associative - Communication**

#### **Membres du Groupe de travail**

- Madame Antoinette Siffert, Conseillère municipale, **Présidente**, Saint-Légier
- Monsieur Bernard Degex, Conseiller municipal, Blonay
- Madame Anne-Laure Emmenegger, Conseillère communale, Blonay
- Madame Evelyne Chevallaz-Belotti, Conseillère communale, Blonay
- Monsieur Jean-Marc Nicolet, Conseiller communal, Blonay
- Madame Anne Morier, Conseillère communale, Saint-Légier
- Monsieur Philippe Ducraux, Conseiller communal, Saint-Légier
- Monsieur Claude Schwab, Conseiller communal, Saint-Légier

Le Groupe de travail s'est réuni à 8 reprises en 2017 et 2018.

#### **Thèmes traités**

- **Autorités communales.** Conseil communal, municipalité, votations et élections.
- **Réseau informatique et applications.** Cahier des charges et analyse.
- **Démographie.** Evolution et répartition par tranches d'âge, augmentation de la population.
- **Vie scolaire et associative.** Historique, vie scolaire, bibliothèque, accueil extrascolaire et vie associative.
- **Communication.** Etat des lieux de la communication par commune.

#### **Thèmes non traités**

Le nom de la commune, les armoiries et les archives sont des thèmes qui seront traités ultérieurement par le groupe de travail si la décision est prise de lancer un processus de fusion entre les communes de Blonay et Saint-Légier-La Chiésaz.



# **Etude rapprochement/fusion**

## **Rapport intermédiaire GT IV Etape 1**

V08

## 1 Résumé

Dans son cahier des charges, le groupe de travail IV devait se pencher sur les thèmes du réseau informatique et des applications, de la vie scolaire et associative, des autorités communales. Puis, dans un deuxième temps, les questions de nom de la commune, d'armoirie et d'archives communales seront prises en considération.

Dans ce rapport, une analyse objective de la situation actuelle a été faite, principalement sous la forme d'un état des lieux des thèmes évoqués ci-dessus.

Le groupe de travail a ainsi collecté les données de la vie politique actuelle (taux de participation lors des votations et élections, tissu politique et forces en présence, assiduité des conseillères et des conseillers communaux), des systèmes informatiques et applications (coûts et efficacité) et a dressé un état des lieux de la vie scolaire et associative.

Des synthèses et commentaires viennent éclairer ces données et démontrent une grande similitude entre les deux communes, que ce soit dans le domaine de la vie politique et des autorités communales, de la vie associative, scolaire et préscolaire ou de la communication. C'est dans le domaine de la gestion informatique qu'une politique commune est fortement souhaitée en cas de rapprochement de services et nécessaire en cas de fusion.

Les impacts financiers sont vraisemblablement faibles dans la plupart des domaines, sauf pour les aspects liés aux exécutifs où des économies d'échelle sont à prévoir et sans doute de quelques centaines de milliers de francs. De même dans le domaine de l'informatique, une mutualisation des services et technologies pourrait faire économiser vraisemblablement quelques milliers de francs.

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Résumé</b> .....	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>Composition du groupe de travail</b> .....	<b>5</b>
<b>3</b>	<b>Décomposition des étapes</b> .....	<b>5</b>
<b>3.1</b>	<b>Etape 1 – Collecte des données et analyse</b> .....	<b>5</b>
3.1.1	Autorités communales .....	5
3.1.2	Informatique .....	5
3.1.3	Vie associative, scolaire et extrascolaire .....	5
3.1.4	Communication des autorités .....	5
<b>3.2</b>	<b>Etape 2 – Projection en cas de fusion</b> .....	<b>5</b>
<b>3.3</b>	<b>Etape 3 – Armoirie et archives</b> .....	<b>5</b>
<b>3.4</b>	<b>Etape 4 – Rapport final du GT, pour intégration dans le rapport final du COPIL</b> .....	<b>5</b>
<b>4</b>	<b>Thème « Autorités communales »</b> .....	<b>6</b>
<b>4.1</b>	<b>Conseil communal et municipalité</b> .....	<b>6</b>
4.1.1	Conseil communal .....	6
4.1.2	Municipalité .....	9
<b>4.2</b>	<b>Votations</b> .....	<b>12</b>
4.2.1	Taux de participation .....	12
4.2.2	Résultats et différences .....	12
<b>4.3</b>	<b>Elections</b> .....	<b>12</b>
4.3.1	Taux de participation .....	12
4.3.2	Résultats et différences .....	13
<b>4.4</b>	<b>Synthèse et conclusion du GT sur le point 4</b> .....	<b>15</b>
<b>4.5</b>	<b>Proposition du GT en cas de fusion</b> .....	<b>15</b>
<b>5</b>	<b>Thème « Réseau informatique et applications »</b> .....	<b>17</b>
<b>5.1</b>	<b>Cahier des charges</b> .....	<b>17</b>
<b>5.2</b>	<b>Analyse</b> .....	<b>17</b>
<b>5.3</b>	<b>Synthèse et conclusion du GT sur le point 5</b> .....	<b>20</b>
5.3.1	Les aspects financiers de l’informatique (Comptes 2016) .....	21
<b>6</b>	<b>Démographie</b> .....	<b>22</b>
<b>6.1</b>	<b>Évolution de la répartition par tranches d’âge des habitants de Blonay</b> .....	<b>22</b>
<b>6.2</b>	<b>Évolution de la répartition par tranches d’âge des habitants de St-Légier-La Chiésaz</b> .....	<b>22</b>
<b>6.3</b>	<b>Augmentation de la population</b> .....	<b>23</b>
<b>6.4</b>	<b>Données comparées</b> .....	<b>23</b>
<b>6.5</b>	<b>Synthèse et conclusion du GT sur le point 6</b> .....	<b>26</b>
<b>7</b>	<b>Thème « Vie scolaire et associative »</b> .....	<b>27</b>
<b>7.1</b>	<b>Historique</b> .....	<b>27</b>
<b>7.2</b>	<b>Etat des lieux de la vie scolaire</b> .....	<b>27</b>
7.2.1	Historique de l’Etablissement scolaire de Blonay/St-Légier .....	27
7.2.2	Convention scolaire et entente intercommunale .....	28
7.2.3	Répartition intercommunale .....	28
7.2.4	Éléments communs aux deux communes .....	29
7.2.5	Elèves scolarisés en institution et en privé en 2016 .....	29
7.2.6	Conclusion .....	30
<b>7.3</b>	<b>Bibliothèque</b> .....	<b>31</b>

7.3.1	Personnel .....	31
7.3.2	Ouverture .....	31
7.3.3	Les utilisateurs .....	31
7.3.4	Les aspects financiers de la bibliothèque (Comptes 2016) .....	32
7.3.5	Conclusion .....	32
<b>7.4</b>	<b>Etat des lieux de l'accueil extrascolaire .....</b>	<b>33</b>
7.4.1	Réseau Enfance Blonay/St-Légier .....	33
7.4.2	Structures hors-réseaux.....	34
<b>7.5</b>	<b>Etat des lieux de la vie associative.....</b>	<b>34</b>
7.5.1	Sociétés locales .....	34
7.5.2	Vie spirituelle .....	34
7.5.3	Manifestations communes .....	35
7.5.4	Manifestations particulières.....	35
<b>7.6</b>	<b>Synthèse et conclusion du GT sur le point 7.....</b>	<b>35</b>
<b>8</b>	<b>Thème « communication » .....</b>	<b>37</b>
8.1	Etat des lieux de la communication de nos communes .....	37
8.2	Synthèse et conclusion du GT sur le point 8.....	38
<b>9</b>	<b>Conclusions générales .....</b>	<b>38</b>
<b>10</b>	<b>Annexes .....</b>	<b>39</b>
10.1	Votations cantonales.....	40
10.2	Votations fédérales .....	42
10.3	Compétences municipales de Blonay .....	45
10.4	Compétences municipales de St-Légier-La Chiésaz.....	47
10.5	Cahier des charges « type » pour l'informatique.....	50
10.6	Comptes 2016 concernant l'informatique à Blonay.....	53
10.7	Tableau des effectifs scolaires à la rentrée 2016.....	54
10.8	Effectif des classes au 31.12.2016 .....	55
10.9	Liste des sociétés locales .....	56

## 2 Composition du groupe de travail

<b>St-Légier – La Chiésaz</b>	<b>Blonay</b>
Mme Antoinette Siffert*	M. Bernard Degex
M. Philippe Ducraux	Mme Anne-Laure Emmenegger
M. Claude Schwab	M. Jean-Marc Nicolet
Mme Anne Morier	Mme Evelyne Chevallaz-Belotti

\* Mme Siffert est la Municipale qui préside le GT IV

## 3 Décomposition des étapes

### 3.1 Etape 1 – Collecte des données et analyse

#### 3.1.1 *Autorités communales*

Taux de participation lors des votations et élections  
Analyse du tissu politique - forces en présence  
Analyse de l'assiduité des membres des conseils communaux

#### 3.1.2 *Informatique*

Analyse des deux réseaux informatiques et des applications utilisées  
Infrastructures et coûts

#### 3.1.3 *Vie associative, scolaire et extrascolaire*

Analyse de la vie associative et de l'approche des visions dans ce domaine.  
Idem pour notre groupement scolaire et l'accueil de la petite enfance.

#### 3.1.4 *Communication des autorités*

Suite à des questionnements au sein de notre groupe de travail et avec l'assentiment du COPIL, il a été décidé que notre GT ferait aussi un bilan des aspects de communication de nos deux communes.

**Les étapes 2 et 3 (décrites ci-dessous) ne devraient intervenir que dans l'hypothèse où le rapport du COPIL tend à la fusion. Le mandat serait donné par le COPIL.**

### 3.2 Etape 2 – Projection en cas de fusion

### 3.3 Etape 3 – Armoirie et archives

### 3.4 Etape 4 – Rapport final du GT, pour intégration dans le rapport final du COPIL

## 4 Thème « Autorités communales »

### 4.1 Conseil communal et municipalité

#### 4.1.1 Conseil communal

##### 4.1.1.1 Nombre de conseillers communaux

Conseil communal de Blonay : 65 membres

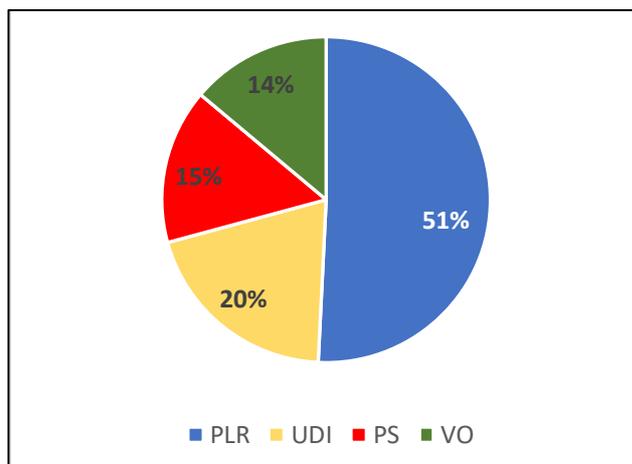
Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz : 65 membres

##### 4.1.1.2 Forces en présence

Lors des élections de 2016, pour la législature 2016 – 2021, le conseil communal de Blonay a été élu au système de listes (proportionnel), répondant ainsi à une obligation légale (pour les communes de plus de 3'000 habitants). La commune de St-Légier-La Chiésaz élit au système proportionnel depuis plusieurs législatures.

#### Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz

PLR	PLR Les Libéraux-Radicaux	33 sièges	54'462 suffrages
UDI	Union des Indépendants	13 sièges	20'803 suffrages
PS	Parti Socialiste	10 sièges	16'636 suffrages
VO	Verts et Ouverts	9 sièges	14'632 suffrages



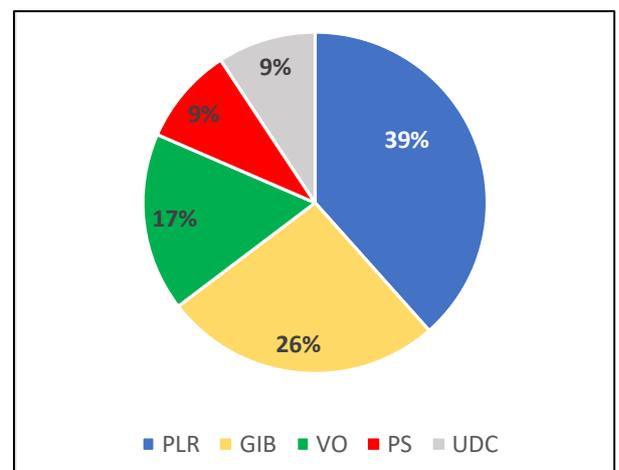
Résultats tirés du site du Canton de Vaud<sup>1</sup>

1

<http://www.elections.vd.ch/votelec/app2/index.html?id=CORP20160228>

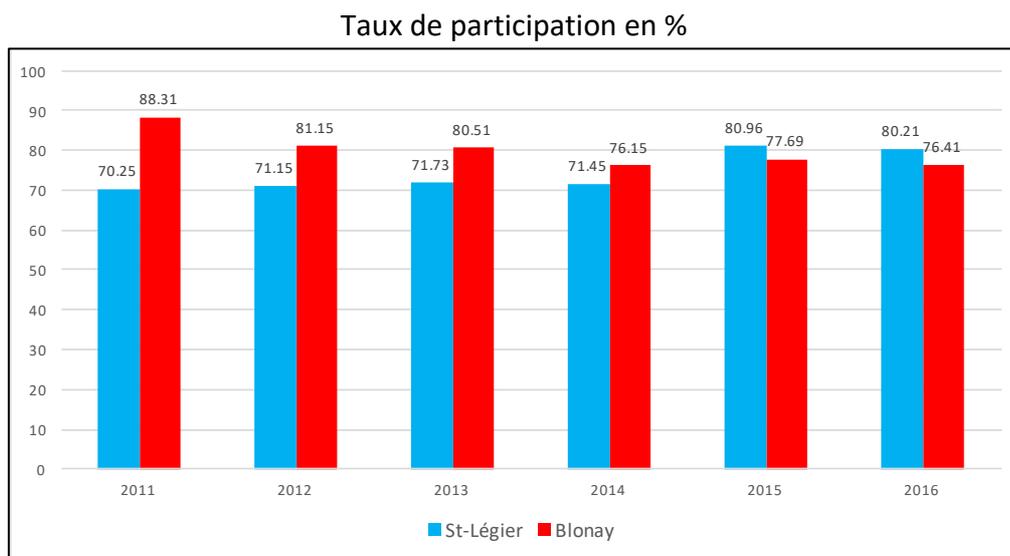
#### Conseil communal de Blonay

PLR	PLR Les Libéraux-Radicaux	25 sièges	44'061 suffrages
GIB	Groupe des Indépendants	17 sièges	29'758 suffrages
LVO	Les Verts et Ouverts	11 sièges	19'476 suffrages
PS	PS Blonay	6 sièges	11'497 suffrages
UDC	UDC Blonay	6 sièges	11'207 suffrages



Résultats tirés du site du Canton de Vaud

#### 4.1.1.3 Analyse de l'assiduité des membres des conseils communaux



#### 4.1.1.4 Mode de fonctionnement des Conseils communaux

*Légende : ce qui est indiqué en rouge dans les tableaux sont les différences significatives.*

	<b>Blonay</b>	<b>St-Légier-La Chiésaz</b>
<b>Présidence du conseil communal</b>	Election annuelle, sans précision sur la durée du mandat. Pour le moment de manière officieuse sur une année, mais volonté des chefs de groupe de permettre sur deux ans.	Election pour une année, renouvelable une fois en accord avec les différents partis. Le dernier mot appartient au plénum.
<b>Mode de dépôt des préavis</b>	Les préavis sont envoyés avant les séances. Tous les documents sont à disposition sur le site Internet. Les préavis de plus de 20 pages ou comportant des annexes au format A3, les budgets et les comptes sont envoyés par poste. Les Conseillères et Conseillers qui le demandent reçoivent les versions papier.	La municipalité annonce les préavis futurs à la séance précédente. Tous les documents sont à disposition sur le site Internet. Les préavis de plus de 20 pages ou comportant des annexes au format A3, les budgets et les comptes sont envoyés par poste.
<b>Rapports envoyés en avance</b>	10 jours Rien n'est lu par la commission, le président lit les conclusions avant le vote  Dans de très rares cas, préavis d'urgence par exemple, le rapport n'est pas disponible avant et il est lu au complet devant le Conseil. Art 17 du RCC Blonay : Les documents sont transmis en format numérique sauf demande ou	10 jours Les conclusions des commissions sont toujours lues en séance

	document plus de 20 pages.	
<b>PV - Débats</b>	Enregistrés Mélange entre verbatim et non Le PV provisoire est mis sur le site Internet avec indication claire « non adopté »	Enregistrés Pas du verbatim Le PV provisoire mis sur le site internet avec indication claire « provisoire »

#### 4.1.1.5 Forces en présence dans les commissions permanentes

	<b>Blonay</b>	<b>St-Légier-La Chiésaz</b>
<b>CoGest Et CoFin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Séparées</li> <li>- 7 membres</li> <li>- 3-4 rapports par année : 2 rapports obligatoires, un rapport sur les comptes et un de suivi.</li> <li>- La CoFin est toujours présente lors des commissions d'étude</li> <li>- Pas de présence systématique d'un municipal aux séances de la CoFin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Séparées</li> <li>- 7 membres</li> <li>- La CoGest fait un seul rapport par année</li> <li>- La CoFin n'est pas toujours présente dans les commissions adhoc</li> <li>- Le municipal des finances assiste à toutes les séances de la CoFin</li> </ul>

Représentation des partis au sein des commissions permanentes :

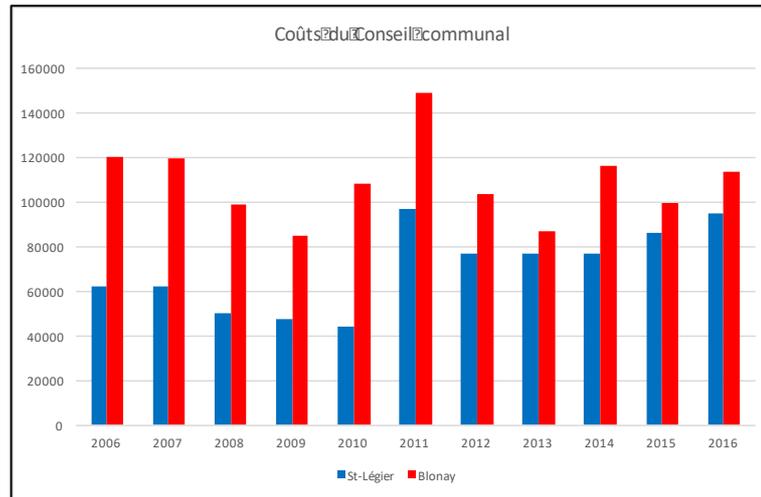
	<b>Blonay</b>	<b>St-Légier-La Chiésaz</b>
<b>CoGest</b>	3 PLR 2 GIB 1 VO 1 PS	3 PLR 2 UDI 1 SOC 1 VO

	<b>Blonay</b>	<b>St-Légier-La Chiésaz</b>
<b>CoFin</b>	2 PLR 2 GIB 1 VO 1 UDC 1 PS	3 PLR 1 UDI 1 SOC 2 VO

#### 4.1.1.6 Analyse des montants en jeu

L'idée de ce point était juste de comparer les coûts des autorités, pour le Conseil communal, et ceci sur les 10 dernières années.

Cette analyse très sommaire qui se contente de prendre les coûts inscrits aux comptes mériterait un peu plus de profondeur. Il est plus que vraisemblable que certaines des prestations inscrites dans ce compte par la commune de Blonay se trouvent répercutées dans un ou plusieurs autres comptes à la commune de St-Légier.



#### 4.1.1.7 Impact financier suivant le scénario

##### Rapprochement

Aucun impact important sur les montants en jeux. On peut imaginer quelques séances supplémentaires liées à des commissions intercommunales, mais les montants sont insignifiants.

##### Fusion

On peut raisonnablement imaginer (ce n'est qu'une hypothèse) que le nombre de membres passerait à 80 pour une 1<sup>ère</sup> législature, puis pourrait être modifié dès la 2<sup>ème</sup> législature mais avec un minimum de 70 et un maximum de 100. Une très légère économie, de l'ordre de quelques milliers de francs, serait possible, mais ce montant n'est pas significatif à l'échelle du montant du budget total d'une commune fusionnée.

### 4.1.2 Municipalité

#### 4.1.2.1 Nombre de conseillers municipaux

A l'heure actuelle, les conseils communaux des deux communes ont choisi d'avoir un exécutif composé de 5 membres chacun.

#### 4.1.2.2 Forces en présence

Elus au système majoritaire, les candidats aux exécutifs sont également présentés sur différentes listes.

Pour la législature en cours (2016 – 2021) les élus sont les suivants :

<b>St-Légier – La Chiésaz</b>	<b>Blonay</b>
M. Alain Bovay, Syndic [PLR]	M. Dominique Martin, Syndic [PLR]
Mme Antoinette Siffert [PLR]	M. Jean-Luc Chabloz [PLR]
M. Thierry Georges [PLR]	M. Bernard Degex [PLR]
M. Dominique Epp [UDI]	M. Jean-Marc Zimmerli [PLR]
M. Gérald Gygli [Sans parti]*	M. Christophe Schneiter [GIB]

\* M. Gygli avait été élu sur la liste de l'UDI

PLR = Parti Libéral Radical

UDI = Union Des Indépendants

GIB = Groupement des Indépendants de Blonay

Dans la législature actuelle, on constate une « tendance à droite » des forces en présence.

Il faut noter que pour la première expérience au scrutin de listes, les 4 candidats PLR sont passés au premier tour à Blonay, le candidat du GIB a bénéficié d'une élection tacite<sup>2</sup>.

Pour St-Légier-La Chiésaz, les 3 candidats PLR ont été élus au premier tour et les 2 candidats de l'UDI ont été élus au deuxième tour, devant un autre candidat PLR et un candidat des Verts et Ouverts.

#### 4.1.2.3 Analyse du nombre de séances

Lors de l'exercice 2016, le nombre de séances s'est décomposé comme suit :

	Blonay	St-Légier-La Chiésaz
Séances ordinaires	45	42
Séances extraordinaires	5	4
Séances intermunicipales	5	

Il est bon de mentionner que les municipalités de Blonay et de St-Légier se réunissent le lundi. A Blonay pas de vacances prévues, sauf les jours fériés et les cas où le quorum n'est pas atteint. A St-Légier-La Chiésaz, il est prévu 3 semaines de vacances en été.

#### 4.1.2.4 Compétences

Outre les compétences et obligations imposées par les différentes lois, les exécutifs ont pris un certain nombre de décisions sur la gestion de leur commune respective.

Ces décisions sont portées en annexe du présent document :

- Compétences municipales de Blonay (point 10.3)
- Compétences municipales de St-Légier-La Chiésaz (point 10.4)

#### 4.1.2.5 Analyse des montants en jeu

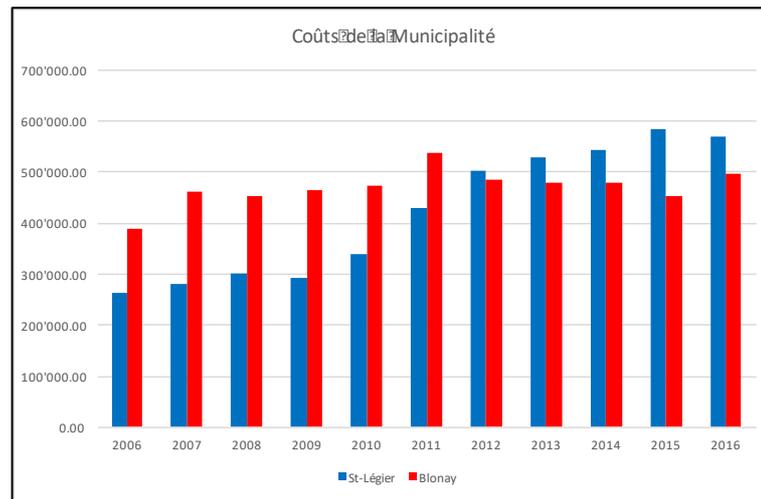
L'idée de ce point était de comparer les coûts des autorités sur le plan de la municipalité, et ceci sur les 10 dernières années.

Cette analyse très sommaire qui se contente de prendre les coûts inscrits aux comptes mériterait un peu plus de profondeur. Il faut par exemple relever que la rémunération des membres de l'exécutif de Blonay a passé au forfait pour la législature 2016 – 2021.

Depuis 2011, les membres de l'exécutif de St-Légier sont au bénéfice d'une caisse de pension ; les cotisations sont prises en charge par la Commune. Pour Blonay, un changement a eu lieu depuis 2011 et une partie de la caisse de pension (mise en place en 2006) est à la charge des membres de l'exécutif.

D'autre part, certaines fonctions remplies par des membres des exécutifs apportent des jetons de présences (membre du Comité de direction de l'ASR ou du SIGE, membre de Conseils d'administration, etc). Ces derniers sont en principe versés dans la caisse communale, diminuant d'autant les charges liées à l'exécutif.

<sup>2</sup> Un seul candidat pour un siège à l'échéance du dépôt des listes pour le second tour.



#### 4.1.2.6 Impact financier suivant le scénario

##### Rapprochement

De légers impacts sur les montants en jeux. On peut imaginer des séances supplémentaires liées à des commissions intercommunales ou la gestion de nouveaux services intercommunaux, mais les montants seraient vraisemblablement peu significatifs, au plus quelques milliers de francs.

##### Fusion

On peut raisonnablement imaginer (ce n'est qu'une hypothèse) que le nombre de membres passerait à 7 pour une 1<sup>ère</sup> législature, puis pourrait redescendre à 5 municipaux dès la 2<sup>ème</sup> législature, permettant ainsi une économie (10 actuellement entre les deux communes). Le corollaire serait par contre une vraisemblable augmentation des taux (et donc des coûts individuels) des personnes élues comme municipaux et syndic.

Dès la deuxième législature, il n'est donc pas insensé d'imaginer une diminution des coûts qui pourrait se chiffrer en centaines de milliers de francs.

## 4.2 Votations

### 4.2.1 Taux de participation

Le groupe de travail a consulté et discuté des différentes votations tant fédérales que cantonales de 2004 à 2017.

Les tableaux récapitulatifs sont en annexes.

Concernant les taux de participation, on constate que les citoyennes et citoyens de St-Légier-La Chiésaz sont systématiquement plus impliqués avec un taux toujours supérieur à celui de Blonay.

Sur le plan des **votations cantonales**, le résultat le plus proche (0.96%) concernait l'initiative « sauver Lavaux III », et le plus grand écart (12.57%) concernait la Loi sur les EMS en 2005.

Sur le plan des **votations fédérales**, le résultat le plus proche (0.19%) concernait les soins médicaux de base en mai 2014, et le plus grand écart (11.69%) concernait la Loi sur l'Assurance chômage en 2010.

### 4.2.2 Résultats et différences

Concernant les votations cantonales on peut constater que nous avons une différence du taux moyen de l'ordre de 2.23%, ce qui est très faible.

La plus grande différence quant au résultat se situe, avec 11.78%, concernant la votation sur le passage obligatoire au scrutin proportionnel pour les communes de plus de 3'000 habitants. Sur ce point, il est bon de mentionner qu'un référendum populaire communal allant dans ce sens avait été refusé quelques mois auparavant par la population blonaysanne. Cela explique le faible taux de « oui » pour cette votation cantonale et du même coup la différence avec St-Légier-La Chiésaz.

#### 4.2.2.1 Impact financier suivant le scénario

##### **Rapprochement**

Aucun impact.

##### **Fusion**

Aucun impact important. Il est probable que quelques centaines de francs puissent être économisés lors des dépouillements, mais c'est anecdotique.

## 4.3 Elections

### 4.3.1 Taux de participation

Le taux de participation pour l'élection 2017 au Grand Conseil a été de 40.83% à Blonay et de 44.48% à St-Légier-La Chiésaz. Comme pour les votations, la participation a été moins forte à Blonay.

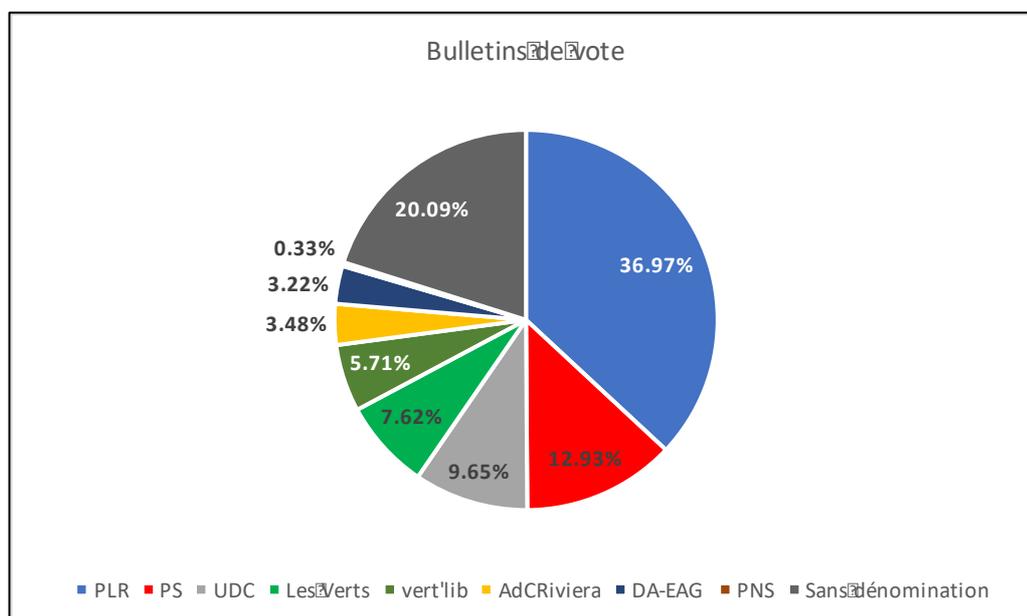
Le taux de participation lors du 1<sup>er</sup> tour pour l'élection 2017 du Conseil d'Etat a été de 41.75% à Blonay et de 45.38% à St-Légier-La Chiésaz.

Le taux de participation lors du 2<sup>ème</sup> tour pour l'élection 2017 du Conseil d'Etat a été de 34.64% (taux particulièrement faible...) à Blonay et de 44.79% à St-Légier-La Chiésaz.

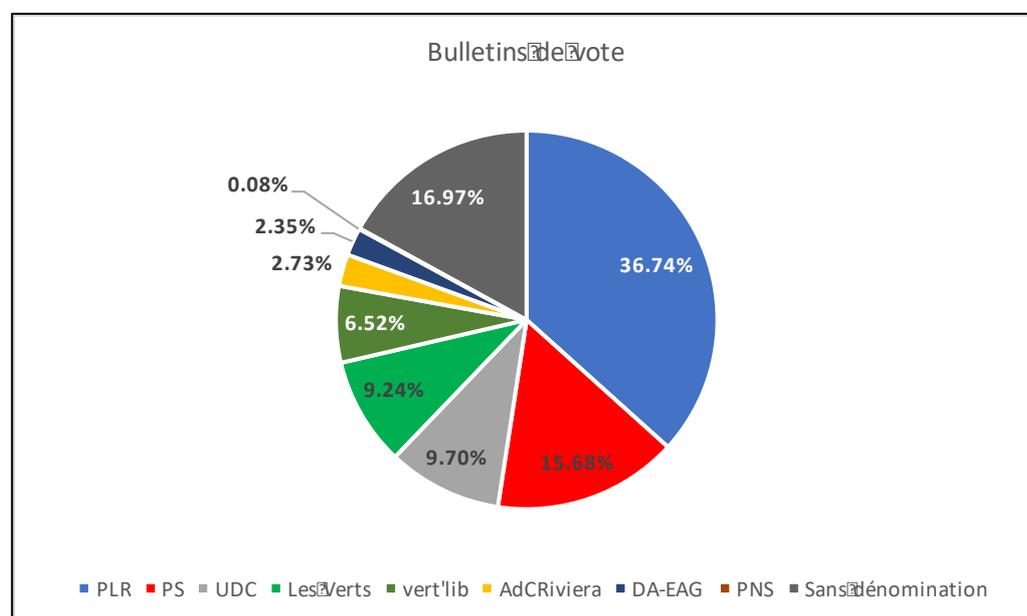
### 4.3.2 Résultats et différences

#### 4.3.2.1 Election au Grand Conseil 2017

Pour les électeurs de Blonay :



Pour les électeurs de St-Légier-La Chiésaz :



On constate qu'à de très faibles variations près, notamment les Verts et les Socialistes un peu mieux élus sur la commune de St-Légier-La Chiésaz, les tendances sont tout à fait identiques.

On peut cependant dire que du côté de Blonay, les électeurs sont peut-être un peu moins « disciplinés » puisque que plus d'un sur 5 n'a pas donné de voix à un parti, mais ont élu plutôt des personnes. Cela tient vraisemblablement au récent passage à la proportionnelle : les habitudes sont encore différentes.

4.3.2.2 Elections 2017 au Conseil d'Etat – 1<sup>er</sup> tour

Les résultats ont été les suivants :

Blonay		St-Légier-La Chiésaz	
Broulis Pascal PLR	<b>69.23%</b> 1'073 suffrages	Broulis Pascal PLR	<b>64.89%</b> 876 suffrages
de Quattro Jacqueline PLR	<b>66.52%</b> 1'031 suffrages	Leuba Philippe PLR	<b>60.74%</b> 820 suffrages
Leuba Philippe PLR	<b>64.58%</b> 1'001 suffrages	de Quattro Jacqueline PLR	<b>58.81%</b> 794 suffrages
Maillard Pierre-Yves PSV	<b>57.35%</b> 889 suffrages	Maillard Pierre-Yves PSV	<b>54.81%</b> 740 suffrages
Gorrite Nuria PSV	<b>51.94%</b> 805 suffrages	Gorrite Nuria PSV	<b>51.26%</b> 692 suffrages
Métraux Béatrice Les Verts	<b>43.81%</b> 679 suffrages	Métraux Béatrice Les Verts	<b>44.52%</b> 601 suffrages
Nicolet Jacques UDC	<b>43.55%</b> 675 suffrages	Nicolet Jacques UDC	<b>42.74%</b> 577 suffrages
Amarelle Cesla PSV	<b>38.97%</b> 604 suffrages	Amarelle Cesla PSV	<b>38.96%</b> 526 suffrages

Dans les deux communes, les résultats ont confirmé les 5 élus au premier tour. Seule petite différence, la deuxième et la troisième place intervertie chez les PLR.

4.3.2.3 Elections 2017 au Conseil d'Etat – 2<sup>ème</sup> tour

Les résultats ont été les suivants :

Blonay		St-Légier-La Chiésaz	
Métraux Béatrice Les Verts	<b>46.71%</b> 689 suffrages	Métraux Béatrice Les Verts	<b>47.90%</b> 639 suffrages
Amarelle Cesla PSV	<b>42.31%</b> 624 suffrages	Chevalley Isabelle PVL	<b>42.28%</b> 564 suffrages
Chevalley Isabelle PVL	<b>41.29%</b> 609 suffrages	Nicolet Jacques UDC	<b>42.05%</b> 561 suffrages
Nicolet Jacques UDC	<b>39.59%</b> 584 suffrages	Amarelle Cesla PSV	<b>40.78%</b> 544 suffrages
Villa Sylvie AdC	<b>8.81%</b> 130 suffrages	Morand Guillaume Toto PdR	<b>9.30%</b> 124 suffrages
Morand Guillaume Toto PdR	<b>8.41%</b> 124 suffrages	Villa Sylvie AdC	<b>7.20%</b> 96 suffrages

Si dans les deux communes la première place des 2 vacantes a été remportée par la même candidate (sortante), on constate que du côté de Blonay, la candidate socialiste est sortie en deuxième position.

#### 4.3.2.4 Impact financier suivant le scénario

##### **Rapprochement**

Aucun impact.

##### **Fusion**

Aucun impact important. Il est probable que quelques centaines de francs puissent être économisés lors des dépouillements, mais c'est anecdotique.

#### 4.4 Synthèse et conclusion du GT sur le point 4

**Avec une tendance plutôt de centre-droit, les populations des deux communes ont une vision politique totalement similaire. On constate que les citoyens de St-Légier-La Chiésaz sont plus assidus lors des scrutins publics. Il est difficile de tenter une quelconque explication à cette plus grande implication citoyenne des habitants de St-Légier-La Chiésaz. Elle pourrait cependant peut-être s'expliquer par une plus grande expérience politique à la proportionnelle.**

**Sur le fond, on ne peut que constater une adéquation entre nos populations sur le plan politique (frais engagés, partis, forces en présence, etc...).**

**Il est relevé au sein du groupe de travail que si les communes sont « jumelles », les habitudes et les prises de décisions se font de manières différentes. Il est relevé que le nombre de bourgeois est de 424 à Blonay et de 262 à St-Légier-La Chiésaz ; c'est peut-être une explication aux différences de mentalité et de pratiques entre Blonay et St-Légier-La Chiésaz ...**

#### 4.5 Proposition du GT en cas de fusion

Élection à la Municipalité:

- Le groupe de travail imagine que 7 municipaux seraient un nombre intéressant car cela permet d'obtenir une meilleure représentativité des deux communes et des différents groupes. Cela permettrait de gérer le changement des habitudes, de régler certains détails plus complexes de nombreuses choses qui devront être mises en place. A 9, le fonctionnement serait trop lourd. Par contre, on peut imaginer qu'après une législature, on puisse passer à nouveau à 5 municipaux. En effet, on peut imaginer que les chefs de service pourront assumer plus d'opérationnel et ainsi libérer les municipaux de certaines tâches. De même, toute une série de séance intercommunales seront supprimées.
- Le groupe de travail se montre plutôt favorable à un seul arrondissement électoral, pour une question de cohérence avec la volonté de fusion, pour que les groupes se mettent d'accord entre eux. De plus, il serait malvenu de ne pas pouvoir voter pour une personne qu'on aimerait soutenir parce qu'elle n'est pas sur notre liste. Néanmoins, certains membres du groupe estiment qu'il est nécessaire d'avoir deux arrondissements électoraux pour assurer une représentativité communale à coup sûr, car un seul arrondissement pourrait amener à n'avoir des représentants que d'une seule commune.

### Élection au Conseil Communal:

- Le système proportionnel est obligatoire pour les communes de 3000 habitants pour l'élection au Conseil Communal.
- La loi sur les communes (Art. 17) en fixe le nombre pour les communes de plus de 10'000 habitants avec un minimum de 70 et un maximum de 100. Le groupe de travail estime que 80 conseillers serait intéressant. Au-delà, on perd l'efficacité et cela devient difficile de trouver des personnes. Le nombre de conseillers pourrait être revu facilement. Un nombre pair serait préférable s'il y a deux arrondissements électoraux avec même nombre de sièges, ce qui est la variante préférée par le groupe de travail pour garantir une représentation équilibrée entre Blonay et Saint-Légier, mais cela pourrait poser des questions de quorum. Pour donner un signe positif d'égalité, le groupe de travail aurait trouvé intéressant que chaque commune dispose du même nombre d'élus. Néanmoins, l'article 14 al.2 de la loi sur les fusions de commune exige que les arrondissements électoraux soient proportionnels au nombre d'habitants. Un seul arrondissement électoral rendrait plus aléatoire l'équilibre de la représentation entre les communes actuelles mais favoriserait les choix individuels dans les listes proposées. Le risque de biffer les candidats de l'autre commune pouvant aller dans les deux sens.

## 5 Thème « Réseau informatique et applications »

### 5.1 Cahier des charges

Un cahier des charges a été établi pour tenter de faire ressortir les similitudes et les différences au niveau des équipements informatiques de nos communes et des applicatifs utilisés.

Il est en annexe du présent document.

Pour des raisons sécuritaires, les résultats complets ne sont pas mis en annexe.

### 5.2 Analyse

L'état des lieux évoqué ci-dessous mériterait certainement une analyse plus poussée, qui sera indispensable pour aller plus en avant, que ce soit en termes de rapprochement ou de fusion.

	<b>Blonay</b>	<b>St-Légier-La Chiésaz</b>
<b>Serveurs</b>	4 serveurs mutualisés (avec 9 Machines Virtuelles)	3 serveurs mutualisés (avec 11 Machines Virtuelles) Un nouveau serveur est prévu au budget 2019
<b>OS Serveur</b>	WinServer 2012R2	WinServer 2012R2 et 2016 Prise en main possible via VPN
<b>Mode de financement des serveurs</b>	Location par la commune	Achat par la commune, via le budget
<b>Stockages des informations</b>	Baies de disques durs	Un SAN centralisé permet un stockage via 11 HD de 300GB. Son changement est prévu en 2018.
<b>Sécurisation électrique</b>	Un onduleur de sécurité alimente les serveurs	Un onduleur de sécurité alimente les serveurs
<b>Localisation des serveurs</b>	Local dans un bâtiment communal	Local sécurisé dans un bâtiment communal
<b>Brassage et switch</b>	Switchs (brassage informatique et téléphonie) situés dans divers bâtiments communaux	Switch (brassage informatique et téléphonie) situé dans un bâtiment communal, avec onduleur de sécurité
<b>Sauvegarde</b>	Plan de sauvegarde, avec 2 unités NAS réparties dans différents locaux communaux.	Plan de sauvegarde, avec 5 unités NAS réparties dans différents locaux communaux. Un nouveau NAS supplémentaire est prévu pour 2018.
<b>Test de sauvegarde</b>	Effectués par VG Technologies	Effectués par Ofisa, responsable des applications métiers
<b>Maintenance des serveurs</b>	Maintenance assurée par un contrat total avec VG Technologies. Suivant les prestataires, connexion par VPN et TS ou TeamViewer	Contrat avec VG Technologies, garantie d'une intervention rapide. Environ 50 à 60 heures par année d'heures préachetées.

<b>Postes de travail dédiés</b>	Quelques postes dédiés pour les applications du SIT nécessitant plus de puissance.	Un seul pour le technicien communal qui travaille avec des applications spécifiques pour le SIT.
<b>Poste de travail « standard »</b>	PC ou Client fin (chaque fois que c'est possible)	Machines standards de marque Lenovo. Les machines sont achetées Actuellement, écran 24' et 27', mais à court terme tous des 27'.
<b>Roulement des postes de travail</b>	L'idéal est 5 ans pour un poste individuel, 5 à 6 ans pour un serveur, 7 ans pour les équipements réseaux. Les budgets ne permettent souvent pas ce taux idéal. Le fait d'avoir des profils types permet de remonter des stations extrêmement rapidement.	Le budget prévoit 2 renouvellement par année avec 2 machines supplémentaires en cas de panne. Pas de soucis particuliers. Une règle de 5 ans est de mise pour le changement d'un poste.
<b>Scanner</b>	Pour les services qui utilisent la GED, scanner à disposition (SPOP, Finances, Secrétariat municipal, SUT), la plupart du temps via des machines multifonctions.	Pour les services qui utilisent la GED, scanner à disposition (SPOP, Finances, Secrétariat municipal)
<b>Poste individuel</b>	En règle générale, chaque collaborateur a son poste de travail à quelques exceptions près (temps partiels)	En règle générale, chaque collaborateur a son poste de travail à quelques exceptions près (temps partiels)
<b>OS</b>	Windows 7 Professionnel Quelques postes en Windows 10	Windows 7 Professionnel. Sous peu, passage vraisemblable à Win 10, car les postes sont achetés préinstallés.
<b>Applications métiers</b>	Citizen => compta, OFPOP, facturations, etc... Xpert.Meeting => gestion des ordres du jours, des PV et des suivis pour la municipalité Xpert.APF => GED et suivi électronique des factures Xpert.HRM Bixi (Galaxy/Gemini) => gestion des heures du personnel Système de réservations des salles online	Nest et Abacus, de Ofisa
<b>SIT</b>	Les communes de la Riviera utilisent différents outils, mais les données sont totalement compatibles, et réunies au travers notamment de cartoriviera.ch	
<b>Bureautique</b>	Version Office 2016 standard et professionnelles	Version Office 2016 standard et professionnelles
<b>Autres logiciels</b>	FileMaker Pro => diverses bases de données et applications développées pour le suivi des mises à l'enquête.	Quelques utilisateurs travaillent avec les logiciels de la suite Adobe

<b>Logiciel libre</b>	Aucune politique dans ce domaine n'a été validée. Toutefois, certaines applications libres sont utilisées auprès du Service de l'urbanisme et des travaux, du Service des bâtiments et pour l'administration du site Internet.	La politique des logiciels libre est approchée au cas par cas. Pour les applications métiers, notre partenaire OFISA n'assure pas la bonne marche de ses logiciels avec des suites libres (OpenOffice).
<b>Droit admin</b>	Des « Profils types » sont définis pour les utilisateurs (d'autant plus en mode terminal-serveur), pas de droits d'administrateur pour les utilisateurs	En règle générale, les utilisateurs n'ont pas les droits admin.
<b>Sauvegarde des postes de travail</b>	Copie du profil lors de chaque fermeture de session et backup lu-ve	Aucune sauvegarde des postes de travail ; les données doivent être stockées sur les serveurs.
<b>Maintenance et installation des postes de travail</b>	HelpDesk assurée par VG Technologies depuis février 2017. En ce qui concerne les logiciels, les mises à jour font l'objet d'une planification entre le responsable informatique interne et les prestataires. La maintenance des logiciels spécifiques est assurée par les sociétés partenaires.	Effectuées par le responsable informatique communal (collaborateur de la Commune). La maintenance des logiciels spécifiques est assurée par les sociétés partenaires.
<b>Périphériques mobiles</b>	Smartphones de divers types et tablettes (2 appartenant à la Commune). Certains smartphones sont acquis par la commune et d'autres par les utilisateurs. Certains peuvent accéder au réseau communal par VPN.	12 ordinateurs portables et 5 tablettes ; acquisition par la commune. Certains peuvent accéder au réseau communal par VPN.
<b>Périphériques d'impression – HW / SW</b>	Un appareil Multifonctions Canon en location par service. Une seconde imprimante par service si nécessaire.	3 Multifonctions Canon en leasing (SM, BT et Service des Eaux) 3 imprimantes Canon achetées avec contrat d'entretien 1 Multifonction Ricoh en leasing SEP diverses imprimantes de bureau achetées
<b>Firewall</b>	Firewall à différents endroits du réseau. La maintenance est assurée par VG technologies.	4 firewall à différents endroits, avec service annuel pour maintenance et mise à jour
<b>Câblage</b>	RJ45 avec des liaisons FO entre certains sites. Câblage en BKS à la Maison Picson.	RJ45 avec des liaisons FO entre certains sites. <b>Il est intéressant de noter que certaines liaisons au départ de</b>

		<p><b>l'administration communale sont des FO qui appartiennent à la Commune avec une convention pour passer dans les tube Swisscom.</b></p> <p>Certaines liaisons sont en VPN site to site.</p> <p>Liaison à la FO du réseau cantonal pour « sortir » du réseau communal (donc sécurité du RC).</p>
<b>Réseau sans fil</b>	<p>Diverses bornes dans les bâtiments communaux.</p> <p>Contrôleur central des bornes Wi-Fi.</p> <p>Plusieurs réseaux à disposition</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- production</li> <li>- général avec code d'accès (Conseil communal et salle de conférence p.ex.)</li> <li>- Ecoles</li> <li>- Picson</li> <li>- ...</li> </ul>	<p>3 bornes à l'adm. Communale (1 par étage).</p> <p>Réseau également présent à l'Aula, à Clos-Béguin.</p> <p>Réseau sécurisé et dissocié pour les écoles, le Conseil communal et l'administration.</p> <p>Actuellement des bornes HP, mais à venir remplacées par des bornes Aruba.</p>
<b>Téléphonie</b>	Réalisation prévue pour fin 2017 – début 2018	Le réseau informatique est pratiquement prêt à recevoir la téléphonie IP
<b>Futur téléphonie IP</b>	En serveur interne ou externalisé	En serveur interne ou externalisé
<b>Site Internet</b>	Actuellement un CMS Joomla.	Actuellement un CMS Joomla.

*Un MERCI tout particulier à M. Droz de St-Légier-La Chiésaz et M. Guex de Blonay, pour leur ouverture et le temps consacré aux réponses apportées aux demandes de notre GT.*

### 5.3 Synthèse et conclusion du GT sur le point 5

**A part le fait que nous partageons le même prestataire informatique (VG Technologies), nous pouvons constater que le domaine de l'informatique, qui est particulièrement sensible, demeure un des aspects qui comportent sans aucun doute le plus de différences entre nos deux communes.**

**La manière d'approcher l'informatique elle-même (clients fins en terminal-serveur pour une commune et postes traditionnels pour l'autre) démontre déjà une différence d'approche.**

**Les composantes métiers (applications « mères » de nos administrations) sont différentes. Liées aux logiciels, des procédures de travail qui n'ont pas été étudiées et listées sont très certainement différentes même si, pour la plupart, elles répondent pourtant aux mêmes exigences légales.**

**Les aspects sécuritaires semblent tout à fait à la hauteur et les différences sur les questions de réseaux (HW ou SW) ne sont pas prépondérantes.**

Certaines applications ont été développées d'un côté ou de l'autre et un partage de ces expériences pourrait sans aucun doute permettre à certains de nos services respectifs de trouver des avantages en matière d'efficience.

Les applications liées au SIT sont compatibles, notamment au travers d'une plateforme d'échanges qui permet de visionner les données au travers de cartoriviera.ch.

D'éventuelles questions de transferts de compétences n'ont pas été abordées, mais restent sans aucun doute des éléments sensibles qu'il faudra tôt ou tard traiter.

A l'heure où notamment des changements au niveau de la téléphonie vont être obligatoires, on peut raisonnablement se poser la question sur la mise en commun des réflexions et des choix à faire déjà dans ce domaine. Cela « pousserait » nos services et nos prestataires à s'aligner sur une vision commune. Le groupe de travail constate malheureusement qu'aujourd'hui encore, des décisions sont prises sans concertation.

Un certain nombre de fonctionnalités informatiques « orientées clients » sont déjà partagées, comme l'agenda par exemple. De même certaines pages Internet qui concernent nos deux communes sont déjà dessinées avec un look commun. Il y a sans aucun doute des pas supplémentaires à faire dans ce domaine, orienté « service à la population ».

Qu'il y ait rapprochement ou fusion, une concertation entre les deux communes s'avère indispensable dès maintenant.

### **5.3.1 Les aspects financiers de l'informatique (Comptes 2016)**

Les charges totales se montent à CHF 275'555.60 pour la commune de Blonay (détails en annexe), montant auquel il faut ajouter CHF 12'356.80 pour la maintenance et mise à jour du SIT. Soit un total de CHF 287'912.40 pour 2016.

Les charges totales se montent à CHF 182'500.- en 2016 pour la commune de St-Légier-La Chiésaz.

#### *5.3.1.1 Impact financier suivant le scénario*

##### **Rapprochement**

Un rapprochement sous-entendrait une entente et une mise en commun des réflexions sur certains aspects ou certains nouveaux projets. La « fusion » de nos systèmes sous-entendrait au minimum une analyse approfondie, puis le développement d'un cahier des charges et la gestion d'un vrai projet. Les implications, tant au niveau RH qu'au niveau organisationnel général auraient des retombées sur les processus des deux communes. Dans un premier temps vraisemblablement chronophage et nécessitant certainement des formations, ce rapprochement serait bénéficiaire à l'ensemble de nos administrations, en nous obligeant à certaines remises en question. Ce rapprochement de services devrait tendre, à terme, à une diminution des coûts et une meilleure efficience.

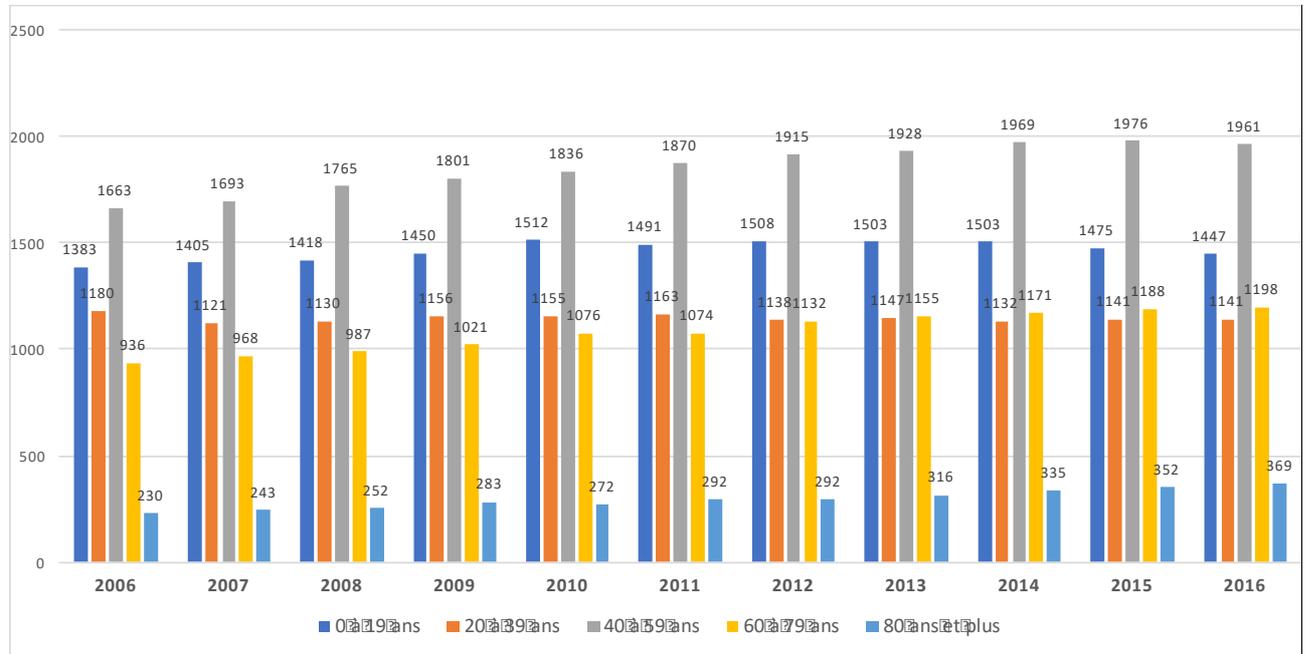
##### **Fusion**

En cas de fusion, c'est le « passage obligé » du rapprochement des méthodes, processus et technologies utilisées par nos administrations. Au-delà de ce caractère « obligatoire », l'entier du paragraphe ci-dessus peut-être repris.

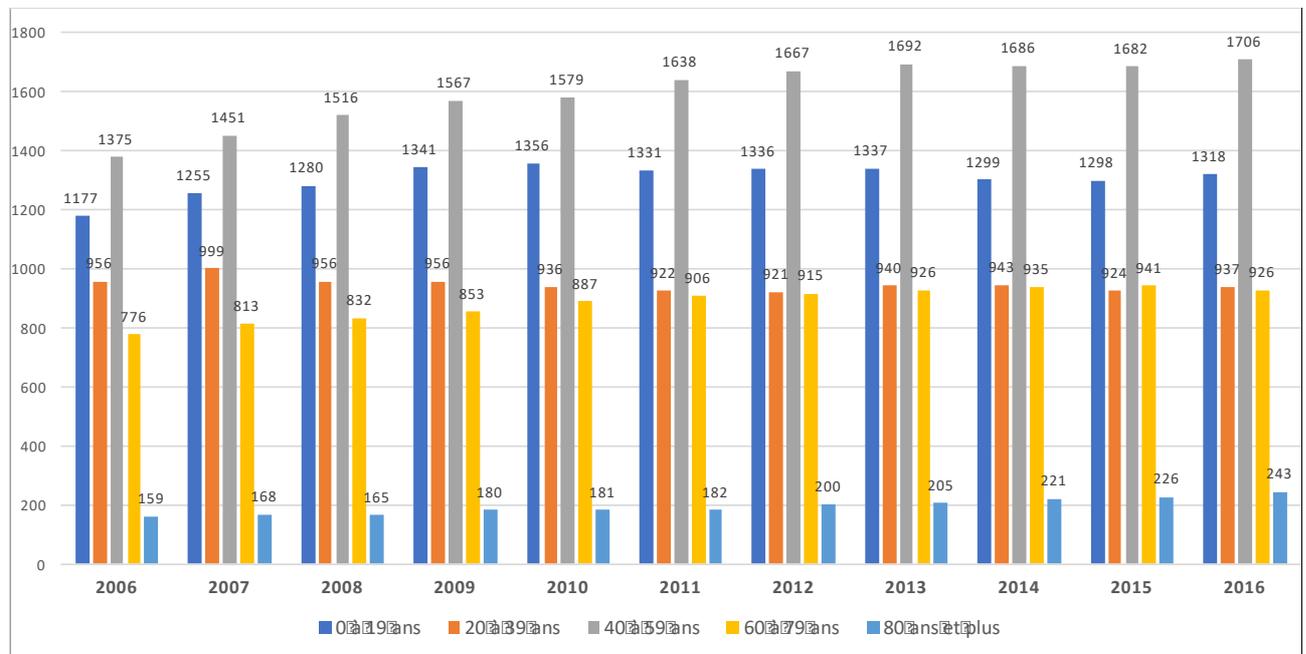
## 6 Démographie

Par rapport au thème qui suit, « Vie scolaire et associative », il nous a semblé intéressant de nous arrêter sur les aspects démographiques de nos deux communes.

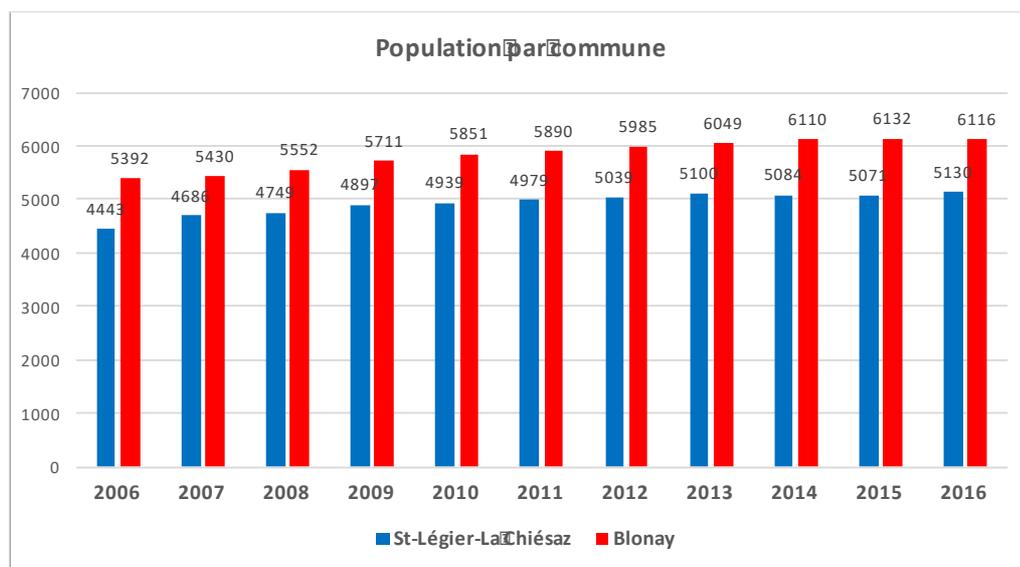
### 6.1 Évolution de la répartition par tranches d'âge des habitants de Blonay



### 6.2 Évolution de la répartition par tranches d'âge des habitants de St-Légier-La Chiésaz



### 6.3 Augmentation de la population

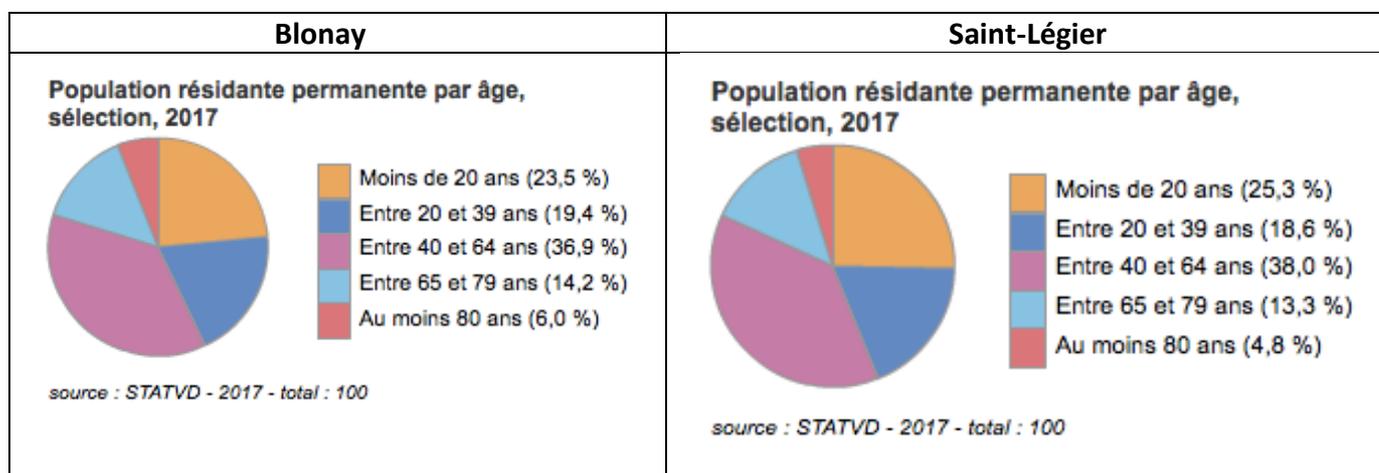


De 2006 à 2016, la population de Blonay a connu une augmentation de 13,42%, et dans le même temps, celle de St-Légier-La Chiésaz a connu une augmentation de 15,46%.

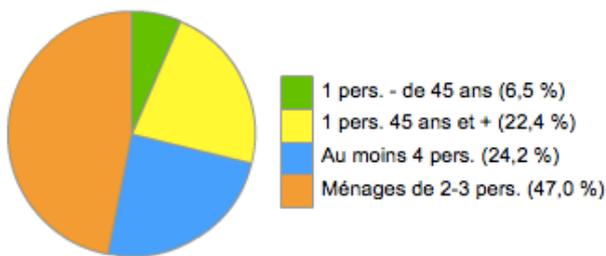
On remarque un fléchissement de cette courbe pour les deux communes à partir de 2013/2014.

Il est cependant intéressant de relever que d'importants projets sont en cours sur la commune de St-Légier-La Chiésaz, projets qui vont amener un grand nombre d'habitants dans les 3 ans à venir, diminuant considérablement la différence du nombre de citoyens entre les deux communes.

### 6.4 Données comparées

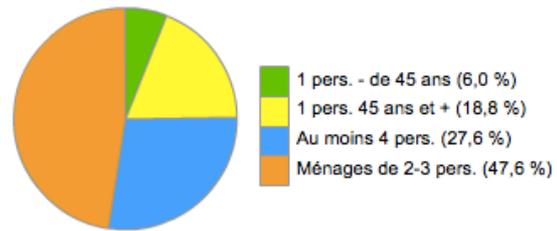


Structure des ménages, sélection, 2016



source : OFS, STATPOP - 2016 - total : 2 496

Structure des ménages, sélection, 2016



source : OFS, STATPOP - 2016 - total : 1 950

Indicateur	Blonay (Commune) 2015
Total	1 334
Secteur primaire	27
Secteur secondaire	116
- Industries	19
- Construction	97
Secteur tertiaire	1 191
- Commerce	110
- Santé et action sociale	421
- Enseignement	92
- Hébergement. et restauration	46
- Finances et assurance	23
- Autres services	498
Hommes	653
Femmes	681

source : OFS, Statistique structurelle des entreprises (STATENT) - :

Indicateur	St-Légier-La Chiésaz (Commune) 2015
Total	2 035
Secteur primaire	26
Secteur secondaire	556
- Industries	115
- Construction	441
Secteur tertiaire	1 453
- Commerce	486
- Santé et action sociale	428
- Enseignement	186
- Hébergement. et restauration	38
- Finances et assurance	4
- Autres services	310
Hommes	1 309
Femmes	725

source : OFS, Statistique structurelle des entreprises (STATENT) - :

Les deux synthèses ci-dessous reprises du rapport final d'I Consulting, "Objectif Logement Riviera: Rapport final à l'échelle des communes, volet B" du 14 juin 2016 montrent que les caractéristiques de nos deux villages sont très proches. Si le taux de vacance et la centralité sont les éléments les plus différents entre les deux communes, I Consulting avait classé les deux communes dans un groupe commun: "Ce groupe de communes est constitué de villages appelés à devenir des communes plus «centrales »: Blonay et Saint-Légier. Elles se situent, actuellement, à l'interface entre les communes urbaines et les communes villageoises. Elles ont connu le plus fort taux de croissance de ces quinze dernières années sur la Riviera. Ces communes devraient continuer à croître prochainement. Ce sera particulièrement le cas à Saint-Légier qui a d'importantes ressources foncières." p.15

### 3.1. *Blonay, une nouvelle centralité*

<p><b>Synthèse des constats et enjeux</b></p> <p><b>Constats (forces et faiblesses)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Croissance démographique supérieure à la moyenne cantonale et régionale entre 2000 et 2013.</li> <li>➤ Situation sociodémographique typique pour une commune périphérique caractérisée par une surreprésentation de familles ancrées.</li> <li>➤ Important vieillissement de la population des villas d'ici quelques années.</li> <li>➤ Forte attractivité potentielle de la commune pour toutes les cibles de la population malgré une difficulté d'accès au marché du logement pour les jeunes familles.</li> <li>➤ Taux de vacance important traduisant la saturation du marché de haut standing.</li> <li>➤ Potentiel foncier limité : 4% du parc total.</li> <li>➤ Maîtrise foncière communale importante.</li> <li>➤ Image d'une commune dynamique avec une nouvelle centralité.</li> </ul> <p><b>Enjeux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Maintenir la diversité sociodémographique actuelle en attirant sur le long terme les nouvelles populations potentiellement attirables grâce au renouveau du centre de Blonay (jeunes actifs et familles, ménages contemporains).</li> </ul> <p><b>Recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Engager des réflexions sur le développement stratégique et le profilage des futurs quartiers en mains communales.</li> <li>➤ Engager une réflexion sur les potentiels de densification/rénovation de la zone villas.</li> <li>➤ Favoriser la construction de logements abordables pour les jeunes actifs et les familles.</li> </ul>
--

### 3.2. *Saint-Légier, une centralité à conquérir*

<p><b>Synthèse des constats et enjeux</b></p> <p><b>Constats (forces et faiblesses)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Croissance démographique supérieure à la moyenne cantonale et régionale entre 2000 et 2013.</li> <li>➤ Situation sociodémographique typique pour une commune périphérique caractérisée par une surreprésentation de familles ancrées.</li> <li>➤ Vieillissement futur important probable de la population des villas.</li> <li>➤ Absence de centralité communale ; potentiel d'attractivité actuel plus restreint que Blonay.</li> <li>➤ Forte attractivité potentielle de la commune pour toutes les cibles de la population malgré une difficulté d'accès au marché du logement pour les jeunes familles.</li> <li>➤ Faible taux de vacance.</li> <li>➤ Potentiel foncier important : 27% du parc total.</li> </ul> <p><b>Enjeux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre en œuvre des réflexions sur l'attractivité de la commune et son identité afin de conquérir un statut de future centralité.</li> <li>➤ Engager une réflexion à l'échelle communale sur le ciblage et la complémentarité des sites à développer avec les acteurs politiques concernés.</li> </ul> <p><b>Recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Redynamiser le bourg par le développement d'une identité propre et attractive.</li> <li>➤ Engager des réflexions sur le développement stratégique et sur le profilage des futurs quartiers (grâce à un objectif logement communal).</li> <li>➤ Favoriser la construction de logements abordables pour les jeunes actifs et les familles.</li> </ul>
--

## **6.5 Synthèse et conclusion du GT sur le point 6**

**La comparaison entre les deux communes fait apparaître des structures jumelles. La ressemblance est particulièrement frappante en ce qui concerne la répartition des âges.**

## 7 Thème « Vie scolaire et associative »

### 7.1 Historique

Avant le X<sup>e</sup> siècle, il existe une paroisse rurale qui comprend les territoires de Blonay et Saint-Légier – La Chiésaz regroupée autour de l'église mérovingienne encore existante. C'est une circonscription religieuse, administrative et judiciaire qui est dirigée par la famille de Blonay, liée à l'évêque de Lausanne. La paroisse est également liée à celle de Saint-Sulpice.

La population vit principalement de l'agriculture mixte : quelques vaches, chèvres, moutons, volailles, des lopins de vigne, l'exploitation de la forêt, des alpages, des vergers et des potagers assurent une vie laborieuse, mais possible sur les flancs des Pléiades.

Le château de Blonay est construit en pierre dès les années 1170 avec l'accord du suzerain le comte de Savoie et assure la protection de la population. Les tensions entre l'évêché de Lausanne, les ducs de Zaehringen et la maison de Savoie ne facilitent pas une perception allégée des dîmes, mainmorte, taille et autres impôts auprès des paysans.

La première grande séparation entre Blonay et Saint-Légier a lieu le 7 juin 1300. Le quart de la vallée inférieure de Blonay comprenant Hauteville et les hameaux de Saint-Légier et la Chiésaz est cédé à la Maison de Savoie. Celle-ci érige cette nouvelle possession en baronnie en fief noble en faveur de Jean de Blonay. Ainsi, les communiens ne changent pas de maître, mais appartiennent à une nouvelle entité.

En 1536, les Bernois prennent possession du pays de Vaud et administrent la région en instituant à Blonay et St-Légier un conseil des Douze qui gouverne la communauté et se repourvoit par cooptation. Il faut donc être favorable aux Bernois et de religion protestante. Il y a également le conseil des vingt-quatre qui contrôle la gestion et participe aux décisions importantes.

Les Bernois sont renvoyés le 24 janvier 1798 par la proclamation de la République lémanique, puis le 14 avril 1803 le canton de Vaud est érigé en république indépendante et devient le dix-neuvième canton suisse. C'est à partir de ce moment que chaque commune va pouvoir percevoir des impôts et gérer par elle-même son budget. Cela va renforcer chaque entité dans son identité. Ce n'est qu'à partir de la fin du XX<sup>e</sup> siècle que des collaborations entre Blonay et Saint-Légier vont progressivement se mettre en place.

*Remerciements à Gianni Ghiringhelli, archiviste de deux communes*

### 7.2 Etat des lieux de la vie scolaire

#### 7.2.1 Historique de l'Etablissement scolaire de Blonay/St-Légier

Chacune de nos deux communes possédait son école communale (sans échanges intercommunaux connus) sous forme, notamment, de classes à plusieurs degrés, et cela jusqu'au début du 20<sup>e</sup> siècle. Une époque où seuls 1'600 élèves vaudois (sur 46'000) étaient admis dans les collèges secondaires dès l'âge de 10 ans.

En 1906, le Grand Conseil a adopté la nouvelle Loi primaire qui ouvrait la porte à la création de classes « primaires-supérieures (prim'sup') » et de telles classes s'ouvrirent progressivement dans notre région dans les années qui suivirent.

C'est la Loi de 1930 qui impose aux communes l'obligation de se rattacher à un cercle scolaire « dans un rayon de 4 km au maximum... » et, de facto, c'est dès cette époque que des classes « prim'sup' » intercommunales Blonay – Saint-Légier ont pris progressivement de l'importance. Dès les années 1960, le cercle scolaire comprend également les écoles de La Tour-de-Peilz et de nombreux échanges, d'élèves, de salles de classe et d'enseignants se font entre les 3 communes, notamment pour l'organisation du modèle des classes « d'orientation professionnelle (classes op') » qui constitue la 3e voie (après le collège et la prim'sup). C'est l'époque où il est créé une commission scolaire de cercle ou intercommunale responsable de la gestion de cette organisation intercommunale. Enfin, c'est dès les années 1970 que nos deux communes nomment l'un des enseignants de prim'sup, M. Lucien Péroud, à la direction de l'établissement scolaire de Blonay – Saint-Légier.

Dès cette époque et jusqu'à ce jour, les collaborations et échanges se multiplient sans cesse dans l'organisation scolaire de nos deux communes, surtout en ce qui concerne les classes secondaires des 3 dernières années et, depuis la rentrée 2016, également les classes dès la 7H, ainsi que pour l'équilibrage des enclassements des années 1 à 6 H.

### 7.2.2 Convention scolaire et entente intercommunale

Les relations entre les communes sont réglées par des conventions qui ne seraient plus nécessaires en cas de fusion.

### 7.2.3 Répartition intercommunale

On constate que les liens entre les deux communes en matière d'école sont inextricables.

Si chacune des deux communes reste propriétaire des locaux mis à disposition des EPS sur son territoire, des conventions lient la répartition des frais en fonction du domicile des élèves.

On constate sur le tableau ci-dessous que sur 1331 élèves au total, 387 élèves sont scolarisés dans l'une des communes alors qu'ils habitent dans l'autre, soit environ 30% des élèves. Ce chiffre avait augmenté avec le regroupement de tous les 7e et 8e Harmos à St-Légier-La Chiésaz en 2016

		ETABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE BLONAY ET DE ST-LÉGIER-LA CHIÉSAZ			
		COMPTES 2016 - RÉPARTITION INTERCOMMUNALE			
		Charges d'enseignement à divers			
		Total selon compte Ecoles			
		1171930.00			
		Répartition			
		En fonction du nombre d'élèves au 31/12/2016			
	Blonay	Saint-Légier			
Elèves domiciliés	719	573	Budget	fr.	Budget
	728	597	687330.00	707080.00	%
			507760.00	829240.00	Budget
					%
					Budget
			100.00	100.00	
			55.85	55.85	
			43.91	44.17	
			100.00	100.00	

justement. La répartition générale des frais liés aux écoles est de 57% pour Blonay et 43% pour St-Légier-La Chiésaz, comme le montre le tableau ci-dessous :

#### 7.2.4 Eléments communs aux deux communes

Voici les éléments principaux qui lient les communes aux écoles. Nous les avons répartis suivant la particularité ou marge de manœuvre possible de l'une ou l'autre commune :

<b>Politique commune aux deux villages</b>
Subsides pour les activités
Cours facultatifs
Devoirs surveillés
Conseil d'établissement (composition en annexe)
Conseillère école-famille, médecin scolaire, dentiste
Fête d'été
Questions autour de la prévention
Convention des tâches communales effectuées par le secrétariat
Questions autour des transports scolaires
Repas des enseignants

<b>Décisions incombant à chacune des communes</b>
Questions autour de l'informatique (réseaux wi-fi, bornes, tableaux interactifs, ...)
Questions autour des bâtiments (conciergerie, clés, sécurité, ...)
Aménagements extérieurs (terrains de sport, couverts à vélo, supports trottinettes, ...)
Questions autour de la mobilité (pistes cyclables, stationnement, ...)

On constate déjà que plusieurs éléments laissent une marge de manœuvre aux communes. La majeure partie du temps, la recherche de consensus se fait entre elles.

De plus, les lois et règlements cantonaux donnent des indications très précises et réduisent de facto les marges de manœuvre.

Finalement, il y a plusieurs de ces éléments qui concernent d'autres groupes de travail, montrant à quel point les choses sont liées entre elles.

#### 7.2.5 Elèves scolarisés en institution et en privé en 2016

	Blonay	St-Légier
En institution	10	8
En privé	163	167

1. Elèves en âge de scolarité obligatoire : **1'698**. Il s'agit des élèves fréquentant les écoles publiques, privées, les institutions et les élèves en dérogation.
2. Elèves anglophones : on peut relever que bien des enfants issus de familles anglaises ou américaines suivent, par tradition, toute leur scolarité dans une école de langue anglaise ou d'enseignement bilingue.
3. Nombre d'élèves de Blonay - St-Légier fréquentant une école privée : **330, soit 19,43%**.
4. Nombre d'élèves de Blonay - St-Légier fréquentant une école privée, non compris les 231\* élèves des écoles anglophones et bilingues : **99, soit 5,83%**.

\* 41 élèves à St-George's School, à Clarens

\* 190 élèves à l'Ecole du Haut-Lac, à St-Légier-La Chiésaz

### **7.2.6 Conclusion**

**Ainsi, nous remarquons que les liens entre les deux communes en matière d'école sont de plus en plus importants. Dès lors, il paraît incontournable que toute décision liée à ce qui touche à l'école soit discutée entre les deux municipalités pour apporter des choix cohérents, ce qui est la pratique actuelle. Ainsi, une fusion ne modifierait que très peu le fonctionnement des écoles, si ce n'est en allégeant la chaîne décisionnelle et en apportant encore plus de cohérence ; mais ce sera pour une analyse ultérieure.**

#### *7.2.6.1 Impact financier suivant le scénario*

##### **Rapprochement**

Aucun impact.

##### **Fusion**

Aucun impact, si ce n'est une consolidation des chiffres et le gain de temps du calcul du partage des coûts...

### **7.3 Bibliothèque**

La bibliothèque est une bibliothèque intercommunale, qui dessert à la fois le public de nos deux communes et les élèves de notre établissement scolaire. Dans le jargon des bibliothèques, c'est une bibliothèque intercommunale mixte : les communes ont une convention avec la DGEO pour fournir des prestations d'animations pour les classes.

Les bibliothécaires sont attentifs aux besoins, que vous soyez citoyens, enseignants ou élèves, et vous proposent différentes prestations comme :

- le prêt de documents
- des renseignements, conseils et recherches particulières
- la consultation de magazines et de quotidiens
- des postes de consultation
- un accès à Internet
- des animations et des expositions
- des visites guidées

#### **7.3.1 Personnel**

Le personnel est composé d'un bibliothécaire responsable et de 3 collaboratrices pour un total de 2.48 EPT.

#### **7.3.2 Ouverture**

La bibliothèque est ouverte:

- Mardi: de 14h à 18h
- Mercredi: de 14h à 18h
- Jeudi: de 15h à 19h30
- Samedi: de 9h30 à 12h30

#### **7.3.3 Les utilisateurs**

La bibliothèque recense 2 types de lecteurs : inscrits et actifs.

Le « lecteur actif » est un lecteur ayant eu au moins une activité de prêt à nos guichets durant l'année.

Le « lecteur inscrit » dont la statistique se base sur les inscriptions effectuées à la bibliothèque de Blonay – St-Légier.

A ce jour (rentrée 2017), nous avons :

Lecteurs actifs : 1'338

Lecteurs inscrits : 3'180

Le compteur de passage dénombre 16'590 visites pour l'année 2016 et au 5 octobre 2017, déjà 12'765 visites.

En 2015, M. Sala notre bibliothécaire a pu sortir la statistique suivante (qu'il faut certainement relativiser régulièrement):

les lecteurs actifs viennent à :

- 54% de Blonay,
- 39% de St-Légier-La Chiésaz
- 7% d'autres communes

les lecteurs inscrits viennent à :

- 63% de Blonay,
- 31% de St-Légier-La Chiésaz
- 6% d'autres communes.

#### **7.3.4 Les aspects financiers de la bibliothèque (Comptes 2016)**

Les charges totales se montent à CHF 418'415.80. La DGEO, via le contrat de prestations que nous avons avec elle, nous verse un montant de CHF 101'637.80, laissant ainsi un solde de CHF 316'778.- à la charge des communes. Quelques recettes viennent diminuer ce montant pour environ CHF 1'620.-. Pour l'exercice 2016, la commune de St-Légier-La Chiésaz a financé CHF 140'181.75 et la commune de Blonay CHF 174'976.38.

Un contrat de droit administratif lie les 2 communes et définit que la répartition des frais se fait par moitié selon le nombre d'habitants de l'année comptable et pour moitié selon les élèves scolarisés lors de la rentrée de l'année comptable pour chaque commune.

#### **7.3.5 Conclusion**

**Le partage de notre bibliothèque est déjà largement intégré dans nos populations respectives et les scénarii envisagés ne changeront pas son fonctionnement.**

##### *7.3.5.1 Impact financier suivant le scénario*

###### **Rapprochement**

Aucun impact.

###### **Fusion**

Aucun impact, si ce n'est une consolidation des chiffres.

## 7.4 Etat des lieux de l'accueil extrascolaire

### 7.4.1 Réseau Enfance Blonay/St-Légier

Une Fondation Intercommunale a été créée en janvier 2010, suite à la mise en place de la LAJE (Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants).

La Fondation a pour but de gérer le réseau d'accueil de jour des communes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz. (Réseau REBSL). Elle assure la coordination et la promotion de l'aide directe ou indirecte aux structures d'accueil préscolaires et parascolaires ainsi qu'à l'accueil familial de jour.

Les derniers statuts ont été validés par l'Autorité de surveillance des Fondations et acceptés par le Conseil de Fondation le 22 juin 2016.

Les organes de la Fondation sont :

- le Conseil de fondation : composé de 1 président, 1 municipal de chaque commune, 3 membres du conseil communal de chaque commune, 1 représentant de l'APE , 1 représentant des entreprises,
- le bureau exécutif composé du président, du directeur et des municipaux des communes
- un organe de révision

Les structures du réseau :

#### **Accueillantes AFJ**

#### **Précolaires :**

- Pain d'Epice à St-Légier, 56 places
- CVE de Blonay, 34 places

#### **Jardin d'enfants**

- La P'tite Ecole à Blonay, 15 places

#### **Parascolaires**

- Fourchette rouge à St-Légier, 72 places
- Grand-Pré à Blonay, 48 places
- Oxybulles à St-Légier, 120 places
- La Maison Picson à Blonay, 160 places

En annexe :

- La répartition enfants Blonay/St-Légier par structure en 2017.
- Les heures consommées en 2016.

La répartition des coûts revenants aux deux communes est faite sur la base des heures consommées par les enfants de chaque commune.

Les communes de Blonay et St-Légier-La Chiésaz sont propriétaires des locaux et facturent un loyer à la Fondation.

Deux contrats de droit administratif ont été signés par les deux communes soit :

- 1 contrat concernant le loyer, prix au m<sup>2</sup> CHF 240.-
- 1 contrat concernant la conciergerie, prix CHF 60.- par heure.

## **7.4.2 Structures hors-réseaux**

Tout en couleurs (St-Légier)

Les Lutins (St-Légier)

La Boîte à Malices (Blonay)

### *7.4.2.1 Impact financier suivant le scénario*

#### **Rapprochement**

Aucun impact, déjà une Fondation intercommunale.

#### **Fusion**

Aucun impact. Fondation intercommunale.

## **7.5 Etat des lieux de la vie associative**

### **7.5.1 Sociétés locales**

Le groupe de travail a tenté de dresser une liste aussi exhaustive que possible de toutes les sociétés, associations, groupes et autres acteurs de la vie associative, culturelle, sportive et religieuse de nos deux communes. Nous avons constaté la richesse associative, répartie de manière équilibrée entre les deux communes. Vous trouverez en annexe la liste de ces sociétés et autres associations.

#### **Liens avec les communes**

Nous avons cherché à identifier les liens des associations avec l'une ou l'autre commune en fonction des soutiens ou de leur visibilité.

Nous avons eu des difficultés à remplir la liste car nous avons constaté que cette appartenance (mentionnée dans la 4e colonne du tableau en annexe 10.9), lorsqu'elle pouvait clairement être identifiée, pouvait être due au hasard, au lieu d'habitation du/des fondateur/s de l'association en question, ou à des raisons historiques. Mises à part quelques associations qui œuvrent pour l'un ou l'autre des deux villages, comme les sociétés de développement respectives, la plupart n'ont pas une raison spécifique d'être liées à l'une ou l'autre de nos communes.

### **7.5.2 Vie spirituelle**

#### *7.5.2.1 Paroisse protestante*

Il existe une Commission de Coordination paroissiale pour la paroisse protestante de Blonay/St-Légier. Elle se réunit 3 à 4 fois par année (ou plus lors de projets particuliers) afin de régler avec les représentants des Municipalités, du Conseil de paroisse, des concierges et des pasteurs, les questions liées aux bâtiments et au bon fonctionnement des offices religieux.

#### *7.5.2.2 Paroisse catholique*

Les membres des exécutifs en charge des cultes sont invités régulièrement aux assemblées de paroisse. Les budgets et les comptes sont fournis.

#### *7.5.2.3 Eglise évangélique La Croisée - Blonay*

Quelques contacts ponctuels avec la communauté en question.

#### 7.5.2.4 *Paroisses étrangères*

Il existe diverses paroisses « étrangères » pour lesquelles les communes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz, ainsi que d'autres participent très modestement au financement.

#### 7.5.3 *Manifestations communes*

- Repas des aînés du 1<sup>er</sup> août
- 1<sup>er</sup> août
- Cérémonie œcuménique au Château
- Réception des jeunes citoyens
- Soirée des mérites
- Fêtes des écoles (alternativement dans chaque commune)
- Promotion des écoles
- La Fête des voisins

#### 7.5.4 *Manifestations particulières*

- Réception des nouveaux habitants (St-Légier-La Chiésaz, tous les 2 ans)
- Réception des nouveaux habitants et bourgeois (Blonay tous les ans)
- Repas des aînés de Noël (Blonay)
- Fêtes au village (alternativement dans chaque commune)
- Nuit du vin cuit (St-Légier-La Chiésaz)
- Désalpe (Blonay)
- Marché aux fleurs (Blonay)
- Course des œufs de Pâques (Blonay)
- Fête champêtre (St-Légier-La Chiésaz, tous les 2 ans)
- Nuit des artistes de la Maison Picson
- St-Nicolas (1<sup>er</sup> jeudi de décembre, à St-Légier-La Chiésaz)
- St-Nicolas et marché de Noël (manifestations combinées, vendredi soir et samedi)
- Repas des nonagénaires et des centenaires (St-Légier-La Chiésaz) [Pour Blonay, visite à domicile d'un municipal]
- Tournoi inter-société de la boule ferrée

### 7.6 **Synthèse et conclusion du GT sur le point 7**

**Au cours des années la collaboration des deux communes en ce qui concerne l'établissement scolaire s'est intensifiée avec, en particulier le regroupement de tous les élèves des trois dernières années à Blonay et de tous les élèves de 7P et 8P à St-Légier-La Chiésaz ainsi que les déplacements d'une commune à l'autre pour l'équilibrage des enclassements des années 1 à 6H. La bibliothèque scolaire et publique, administrée par la commune de Blonay, est de fait une structure déjà fusionnée.**

**La création de la fondation pour l'accueil de jour des enfants en 2010 a marqué d'emblée la volonté des deux communes de mener ensemble la politique de la petite enfance et de l'accueil de jour.**

**Quant à la vie associative, on peut noter la grande mobilité des habitants entre les deux communes, en fonction de leurs intérêts et des manifestations proposées.**

*7.6.1.1 Impact financier suivant le scénario*

**Rapprochement**

Aucun impact.

**Fusion**

Aucun impact.

## 8 Thème « communication »

### 8.1 Etat des lieux de la communication de nos communes

Lors des réflexions autour du mandat de notre groupe de travail, il nous a semblé intéressant de dresser un état des lieux des modes de communication.

Dans le tableau ci-dessous, nous les avons identifiés.

Moyen de communication	Présent à Blonay	Présent à Saint-Légier	Remarques
Site internet	X	X	Des différences dans les contenus et le design.
Page facebook	X		Relaie les décisions du Conseil Communal, partage les événements et informations données par les acteurs de la vie associative et locale.
Compte twitter	X		Ce compte n'est pas alimenté.
Carrefours rencontres	X		4 rencontres ouvertes à la population jusqu'en 2016. Expérience suspendue.
« La parole aux habitants »		X	Possibilité offerte avant les séances du Conseil Communal.
Présentations des projets, des mises à l'enquête et des objets conséquents	X	X	Modalités et fréquences en fonction des objets.
Rencontres liées à l'Agenda21		X	Communes aux deux villages. Organisées en 2015.
Invitation aux entreprises		X	Par la Municipalité, deux fois par année.
Comm'Une Info		X	Journal d'informations publié par les communes de Blonay et St-Légier-La Chiésaz, en collaboration avec le Groupement des Commerçants et Artisans de Blonay (GCAB) et le Groupement des Commerçants et Artisans de St-Légier (GCA). 7 parutions par année depuis 2014, 5 en 2013
Piliers publics	X	X	
Pilier public électronique	X		En phase de réflexion. Pourrait être posé dans le bâtiment de l'administration communale.
Comptes-rendus dans la presse			Ne dépendent pas des communes. De plus en plus rares.
Communiqués de presse		X	
Différentes associations, groupes politiques, bibliothèques, et autres transmettent des informations sur la commune, mais qui ne dépendent pas directement des administrations communales.			

## 8.2 Synthèse et conclusion du GT sur le point 8

On remarque ainsi que les moyens de communication sont la plupart du temps semblables. On constate que les moyens de communication modernes (réseaux sociaux, ...) sont très peu utilisés, mais la vie des communes apparaît aussi au travers de comptes privés.

### 8.2.1.1 *Impact financier suivant le scénario*

#### **Rapprochement**

Aucun impact.

#### **Fusion**

Aucun impact.

## 9 Conclusions générales

**Il faut relever une grande similitude entre les deux communes que ce soit dans le domaine de la vie politique et des autorités communales, de la vie associative, scolaire et préscolaire ou de la communication.**

**Selon les domaines qui ont été pris en compte par le GT IV, il ressort que rien n'empêcherait une fusion, puisque la majeure partie des éléments étudiés (écoles, petite enfance, bibliothèque, les paroisses, ...) indique que le rapprochement est déjà en cours ou déjà fait.**

**Depuis plusieurs décennies déjà, les paroisses ont montré le chemin. Puis ce furent les écoles, renforcées encore par le regroupement de toutes les voies sur les sites de nos communes. Plus récemment l'accueil de l'enfance par la création de notre propre réseau intercommunal est un pas de plus.**

**Quant à la communication, un des meilleurs exemples est sans aucun doute la création du Comm-une-Info.**

**Nous ne pourrions taire les relations existantes et de plus en plus renforcées entre les sociétés locales, sportives ou culturelles.**

**C'est dans le domaine de la gestion informatique qu'une politique commune est fortement souhaitée en cas de rapprochement des services et indispensable en cas de fusion.**

## 10 Annexes

## 10.1 Votations cantonales

Résumé des votations cantonales								
		Blonay			Saint-Légier-La Châssaz			
		oui	non	part.	oui	non	part.	ecart absolu
								2.23
16.05.04	Objet N°1: Initiative "Sauver le Pied du Jura"	33.29	66.71	55.86	32.70	67.30	60.06	0.59
	Objet N°2: Initiative sur les successions et contre-projet	85.31	14.69	55.83	85.28	14.72	60.21	0.03
	Objet N°2: succession	48.40		55.83	53.87		60.21	5.47
	Objet N°2: contre-projet	51.60		55.83	46.13		60.21	5.47
17.04.05	Objet N°1: Gains immobiliers	26.78	73.22	40.98	25.98	74.02	53.58	0.80
	Objet N°2: Impôt sur la fortune	28.61	71.39	48.02	23.06	76.94	53.51	5.55
	Objet N°3: Impôt sur la dépense	39.04	60.96	40.98	39.72	60.28	53.44	0.68
	Objet N°4: Intérêts d'épargne	21.52	78.48	40.95	20.72	79.28	53.51	0.80
	Objet N°5: Loi sur les EMS	23.08	76.92	40.87	26.11	73.89	53.44	3.03
27.11.05	Objet N°1: Sauver Lavaux	86.01	13.99	45.34	84.59	15.41	48.63	1.42
	Objet N°2: Animalerie de Dorigny	44.92	55.08	45.43	42.17	57.83	48.34	2.75
	Objet N°3: Participations de l'Etat	72.80	27.20	45.13	73.72	26.28	48.30	0.92
	Objet N°4: Elections judiciaires	93.49	6.51	45.16	92.08	7.92	48.30	1.41
17.06.07	Objet N°1: Jours fériés	69.26	30.74	46.53	67.37	32.63	49.68	1.89
	Objet N°2: Parole aux communes	29.84	70.16	46.17	32.09	67.91	49.39	2.25
21.10.07	Objet N°1: SAN	56.49	43.51	46.87	58.04	41.96	51.74	1.55
	Objet N°2: Article 179 Cst	94.95	5.05	46.48	94.19	5.81	51.24	0.76
30.11.08	Objet N°1: Juges assesseurs	92.10	7.90	52.83	93.29	6.71	55.81	1.19
	Objet N°2: Musée des Beaux-Arts	51.51	48.49	53.00	52.35	47.65	57.35	0.84
	Objet N°3: Fumée passive	73.50	25.15	53.06	74.10	25.03	56.72	0.12
	Objet N°3: Contre-projet	70.48	26.72	53.06	70.00	28.32	56.72	1.60
	Objet N°3: Question subsidiaire	49.19	47.00	53.06	48.26	47.27	56.72	0.27
08.02.09	Objet N°1: Impôts communaux	69.27	30.73	54.01	69.31	30.69	59.87	0.04
	Objet N°2: Impôts directs cantonaux	78.55	21.45	53.98	75.97	24.03	61.20	2.58
29.11.09	Objet N°1: Mühleberg	36.69	63.31	52.55	37.22	62.78	57.74	0.53
27.09.09	Objet N°1: Police unifiée	43.17	56.83	48.62	47.76	52.24	53.69	4.59
	Objet N°2: Hébergement médico-social	96.01	3.99	48.65	95.44	4.56	53.83	0.57
	Objet N°3: Ecole à journée continue	71.49	28.51	48.70	73.82	26.18	53.80	2.33
	Objet N°4: Ministère public	78.97	21.03	48.56	79.90	20.10	53.38	0.93
26.09.10	Objet N°1: Fusion de communes	93.28	6.72	35.66	93.01	6.99	47.26	0.27
	Objet N°2: Juridiction bail	54.94	45.06	35.94	58.02	41.98	47.43	3.08
15.05.11	Objet N° 1 : Déchets nucléaires	37.40	62.60	37.68	41.45	58.55	43.35	4.05
	Objet N° 2 : Salaire minimum	43.73	56.27	37.73	40.03	59.97	43.35	3.70
	Objet N° 3 : Prestations complémentaires	58.23	41.77	37.73	69.28	30.72	35.78	11.05
04.09.11	Objet N° 1 : Vivre et voter ici	28.75	71.75	45.14	26.35	73.65	46.81	1.90
	Objet N° 2 : Election CC proportionnelle	51.16	48.84	45.11	62.94	37.06	46.78	11.78
	Objet N°3 : initiative Ecole2010 ou LEO ou contre projet	40.24	53.70	45.15	44.91	49.54	46.81	4.16
	Objet N°3 : Ecole2010 ou LEO	38.89	59.95	45.15	44.30	54.41	46.81	5.54
	Objet N°3 : Contre projet	54.35	44.56	45.15	52.96	45.44	46.81	0.88
17.06.12	Objet N°1 : Assistance au suicide et contre projet	23.58	69.65	46.08	22.85	71.77	51.58	2.12
	Objet N°1 : Assistance au suicide	37.72	60.57	46.08	34.14	64.38	51.58	3.81
	Objet N°1 : Contre projet	61.67	35.59	46.08	61.56	36.29	51.58	0.70
25.11.12	Objet N° 01 : Curatelle	96.32	3.68	26.14	95.94	4.06	29.93	0.38
09.06.13	Objet N° 01 : Contrôle de la validité d'une initiative	83.63	16.37	38.52	84.40	15.60	42.76	0.77
	Objet N° 02 : Récolte de signatures (référendum facultatif)	82.24	17.76	38.63	78.41	21.59	43.60	3.83
	Objet N° 03 : Délai de vacance au Conseil d'Etat	96.23	3.77	38.68	96.15	3.85	42.72	0.08
	Objet N° 04 : Cour des comptes	95.14	4.86	38.60	96.64	3.36	42.99	1.50
18.05.14	Objet N°01 : Initiative " Sauver Lavaux" et contre projet	22.80	73.68	64.30	21.04	75.89	65.26	2.21

	Objet N°01 & Initiative "Sauver Lavaux"	25.03	73.00	64.30	25.10	73.18	65.26	0.18
	Objet N°01 & Contre-projet	74.07	21.90	64.30	73.49	22.19	65.26	0.29
20.03.16	Objet N°01 & RIE	90.28	9.72	34.78	89.37	10.63	39.38	0.91
12.02.17	Objet N°01 & Loi sur la préservation et la promotion du parc local	49.40	50.60	51.82	47.71	52.29	57.15	1.69

## 10.2 Votations fédérales

Comparatif des votations fédérales		Blonay			Saint-Légier-La-Chiésaz			ecart,absolu
		oui	non	particip.	oui	non	particip.	
08.02.04	Objet N°1: Contre-projet à Avanti	46.32	53.68	52.08	43.05	56.95	55.57	2.06
	Objet N°2: Bail à loyer	22.06	77.94	52.23	22.24	77.76	55.34	0.18
	Objet N°3: Internement à vie	48.24	51.76	52.08	51.03	48.97	55.49	2.79
16.05.04	Objet N°1: 11ème révision de l'AVS	34.50	65.50	56.58	37.20	62.80	60.96	2.70
	Objet N°2: Financement de l'AVS/AI	38.58	61.42	56.55	39.31	60.69	60.99	0.73
	Objet N°3: Paquet fiscal	43.05	56.95	56.58	47.09	52.91	60.88	4.04
26.09.04	Objet N°1: Etrangers 2ème génération	68.06	31.94	55.28	67.91	32.09	58.52	0.15
	Objet N°2: Etrangers 3ème génération	72.61	27.39	55.28	72.97	27.03	58.45	0.36
	Objet N°3: Initiative Services postaux	47.88	52.12	55.16	49.18	50.82	58.30	1.30
	Objet N°4: APG service ou maternité	82.09	17.91	55.25	80.28	19.72	58.45	1.81
28.11.04	Objet N°1: Réforme de la péréquation	73.22	26.78	36.87	70.91	29.09	41.89	2.31
	Objet N°2: Nouveau régime financier	86.85	13.15	36.81	87.50	12.50	41.85	0.65
	Objet N°3: Cellules souches	86.29	13.71	36.96	84.88	15.12	42.11	1.41
05.06.05	Objet N°1: Schengen/Dublin	72.91	27.09	61.19	73.41	26.59	65.16	0.50
	Objet N°2: Partenariat enregistré	63.71	36.29	61.19	62.91	37.09	65.19	0.80
25.09.05	Objet N°1: Libre circulation	72.59	27.41	60.63	72.43	27.57	62.85	0.16
27.11.05	Objet N°1: Manipulations génétiques	56.68	43.32	46.00	53.53	46.47	49.62	3.15
	Objet N°2: Loi sur le travail	54.03	45.97	45.97	50.11	49.89	49.68	3.92
21.05.06	Objet N°1: Articles de la Constitution sur la formation	93.67	6.33	42.62	94.03	5.97	37.90	0.36
24.09.06	Objet N°1: BNS	35.23	64.77	52.83	34.21	65.79	58.52	1.02
	Objet N°2: Etrangers	55.76	44.24	52.89	55.43	44.57	58.66	0.33
	Objet N°3: Asile	58.48	41.52	52.89	61.41	38.59	58.66	2.93
26.11.06	Objet N°1: Milliard de cohésion	67.67	32.33	54.86	67.09	32.91	56.05	0.58
	Objet N°2: Allocations familiales	76.86	23.14	55.06	74.48	25.52	56.16	2.38
11.03.07	Objet N°1: Caisse unique	36.76	63.24	60.08	35.50	64.50	62.07	1.26
17.06.07	Objet N°1: 5e révision de l'AI	58.11	41.89	46.73	62.89	37.11	50.07	4.78
24.02.08	Objet N°1: Bruit des avions	36.12	63.88	46.14	34.84	65.16	50.46	1.28
	Objet N°2: Imposition des entreprises	51.44	48.56	46.14	52.63	47.37	49.89	1.19
01.06.08	Objet N°1: Naturalisations	16.19	83.81	52.35	17.04	82.96	58.08	0.85
	Objet N°2: Propagande	11.34	88.66	52.29	12.09	87.91	57.83	0.75
	Objet N°3: Assurance maladie	9.78	90.22	52.26	10.15	89.85	57.83	0.37
30.11.08	Objet N°1: Pornographie enfantine	41.03	58.97	53.18	39.75	60.25	56.89	1.28
	Objet N°2: AVS flexible	44.80	55.20	53.30	39.19	60.81	56.82	5.61
	Objet N°3: Droit de recours	32.63	67.37	53.21	34.26	65.74	57.03	1.63
	Objet N°4: Chanvre	24.64	75.36	53.18	20.82	79.18	56.96	3.82
	Objet N°5: Loi stupéfiants	57.75	42.25	53.06	53.03	46.97	56.62	4.72
08.02.09	Objet N°1: Libre circulation	77.77	22.23	55.54	76.14	23.86	60.64	1.63
17.05.09	Objet N°1: Médecines complémentaires	80.17	19.83	44.19	73.38	26.62	47.91	6.79
	Objet N°2: Passeports biométriques	51.17	48.83	44.10	54.01	45.99	47.45	2.84
27.09.09	Objet N°1: Financement AI	66.41	33.59	48.70	65.93	34.07	53.97	0.48
29.11.09	Objet N°1: Trafic aérien	70.67	29.33	54.85	72.16	27.84	60.63	1.49
	Objet N°2: Matériel de guerre	38.28	61.72	55.65	35.77	64.23	61.31	2.51
	Objet N°3: Minarets	45.59	54.41	55.71	46.47	53.53	61.31	0.88
07.03.10	Objet N°1: Recherche sur l'être humain	89.45	10.55	53.20	96.82	3.18	55.83	7.37
	Objet N°2: Avocat des animaux	20.27	79.73	53.51	17.62	82.38	58.78	2.65
	Objet N°3: Taux de conversion LPP	24.38	75.62	53.46	23.76	76.24	58.20	0.62

26.09.10	Objet*N°1:*Assurance=chômage	53.32	46.68	36.09	54.78	45.22	47.78	1.46
28.11.10	Objet*N°1*:*Initiative*sur*le*renvoi*et*contre*projet			54.30			60.81	
	Objet*N°1*:*Initiative*sur*le*renvoi	38.77	59.97	54.30	38.30	61.65	60.81	1.68
	Objet*N°1*:*Contre*projet	47.42	50.42	54.30	51.76	45.97	60.81	4.45
	Objet*N°2*:*Initiative*pour*des*impôts*équitable*	61.12	38.88	54.10	63.14	36.86	60.50	2.02
13.02.11	Objet*N°1*:*Initiative*sur*les*armes*	56.15	43.85	53.46	55.92	44.08	57.06	0.23
11.03.12	Objet*N°1*:*Résidences*secondaires*	51.18	48.82	57.36	48.72	51.28	61.89	2.46
	Objet*N°2*:*Epargne=logement*	56.15	43.85	57.33	55.56	44.44	61.86	0.59
	Objet*N°3*:*Ecole*à*journée*continue	35.84	64.16	57.56	30.52	69.48	61.99	5.32
	Objet*N°4*:*Jeux*d'argent*	95.80	4.20	57.08	96.50	3.50	61.27	0.70
	Objet*N°5*:*Prix*du*livre*	55.87	44.13	57.03	56.42	43.58	61.79	0.55
17.06.12	Objet*N°1*:*Epargne=logement*	39.48	60.52	46.61	44.28	55.72	51.61	4.80
	Objet*N°2*:*Droits*populaires*	15.72	84.28	46.61	14.08	85.92	51.78	1.64
	Objet*N°3*:*Modification*LAMal*	6.42	93.58	46.78	7.89	92.11	51.85	1.47
23.09.12	Objet*N°1*:*Formation*musicale*	77.24	22.76	41.50	70.89	29.11	43.61	6.35
	Objet*N°2*:*Logement*à*la*retraire*	41.48	58.52	41.48	43.09	56.91	47.14	1.61
	Objet*N°3*:*Tabagisme*passif*	41.96	58.04	41.53	40.40	59.60	46.87	1.56
25.11.12	Objet*N°1*:*Loi*sur*les*épizooties*	88.09	11.91	26.89	88.83	11.17	30.54	0.74
03.03.13	Objet*N°1*:*Politique*familiale*	72.39	27.61	50.88	70.65	29.35	54.91	1.74
	Objet*N°2*:*Rémunérations*abusives*	60.66	39.34	50.97	58.20	41.80	54.94	2.46
	Objet*N°3*:*Aménagement*du*territoire*	54.28	45.72	50.86	51.48	48.52	55.07	2.80
09.06.13	Objet*N°1*:*Election*du*Conseil*fédéral*	17.62	82.38	41.30	17.46	82.54	45.29	0.16
	Objet*N°2*:*Loi*sur*l'asile*	73.42	26.58	41.27	78.24	21.76	45.33	4.82
22.09.13	Objet*N°1*:*Abrogation*service*militaire*	31.53	68.47	49.92	28.84	71.16	54.79	2.69
	Objet*N°2*:*Loi*sur*les*épidémies*	72.34	27.66	49.78	76.76	23.24	54.66	4.42
	Objet*N°3*:*Loi*sur*le*travail*	62.56	37.44	49.81	62.71	37.29	54.69	0.15
24.11.13	Objet*N°1*:*Salaires*équitable*	27.74	72.26	60.36	24.93	75.07	61.29	2.81
	Objet*N°2*:*Initiative*familiales*	31.87	68.13	60.39	33.61	66.39	61.06	1.74
	Objet*N°3*:*Vignette*autoroutière*	35.83	64.17	60.42	38.42	61.58	61.32	2.59
09.02.14	Objet*N°1*:*Infrastructure*ferroviaire*	77.59	22.41	63.92	79.16	20.84	67.29	1.57
	Objet*N°2*:*Assurance=maladie*et*avortement*	10.63	89.37	64.06	10.88	89.12	65.75	0.25
	Objet*N°3*:*Immigration*de*masse	34.29	65.71	64.12	34.16	65.84	67.53	0.13
18.05.14	Objet*N°1*:*Soins*médicaux*de*base*	91.99	8.01	66.08	90.48	9.52	65.89	1.51
	Objet*N°2*:*Pédophiles*ne*travaillant*plus*avec*enfants	70.60	29.40	66.13	69.70	30.30	66.63	0.90
	Objet*N°3*:*Salaires*équitable*	19.29	80.71	66.13	19.97	80.03	67.04	0.68
	Objet*N°4*:*Loi*Fonds*Gripen*	33.11	66.89	66.24	37.16	62.84	66.67	4.05
28.09.14	Objet*N°1*:*TVA*discriminatoire*	30.26	69.74	55.48	28.62	71.38	59.19	1.64
	Objet*N°2*:*Caisse*publique*	53.41	46.59	55.76	51.60	48.40	59.39	1.81
30.11.14	Objet*N°01*:*Forfaits*fiscaux*	25.11	74.89	57.12	26.56	77.44	59.47	2.55
	Objet*N°02*:*Halte*à*la*surpopulation*	14.05	85.95	57.12	13.75	86.25	59.97	0.30
	Objet*N°03*:*Initiative*sur*l'or*	14.75	85.25	56.93	14.86	85.14	59.20	0.11
08.03.15	Objet*N°01*:*Aider*les*familles!*	24.78	75.22	48.99	25.18	74.82	52.51	0.40
	Objet*N°02*:*Taxe*sur*l'énergie*	5.34	94.66	48.91				
14.06.15	Objet*N°01*:*PMA*et*génie*génétique*	84.51	15.49	49.43	86.93	13.07	53.47	2.42
	Objet*N°02*:*Bourses*d'études*	33.39	66.61	49.40	29.24	70.76	53.81	4.15
	Objet*N°03*:*Fiscalité*successorale*	25.35	74.65	49.57	20.41	79.59	53.98	4.94
	Objet*N°04*:*Radio*et*télévision*	59.63	40.37	49.43	63.08	36.92	54.01	
28.02.16	Objet*N°01*:*Couple*et*famille*	44.56	55.44	66.10	49.39	50.61	69.83	4.83
	Objet*N°02*:*Renvoi*des*étrangers*criminels*	30.93	69.07	66.18	28.67	71.33	70.03	2.26
	Objet*N°03*:*Denrées*alimentaires*	36.45	63.55	65.86	32.81	67.19	69.67	3.64
	Objet*N°04*:*Tunnel*du*Gothard*	48.37	51.63	66.05	49.04	50.96	69.90	0.67
05.06.16	Objet*N°01*:*Service*public*	26.11	73.89	51.51	23.57	76.43	55.94	2.54
	Objet*N°02*:*Revenu*de*base*	18.32	81.66	51.65	18.79	81.21	55.71	0.45
	Objet*N°03*:*Financement*des*transports*	21.69	78.31	51.57	20.51	79.49	56.21	1.18

	Objet N°04*: Procréation médicalement assistée*	86.36	13.64	51.51	87.07	12.93	55.97	0.71
	Objet N°05*: Loi sur l'asile*	75.20	24.80	51.57	77.87	22.13	55.91	2.67
25.09.16	Objet N°01*: Economie verte	40.81	59.19	48.53	39.95	60.05	51.92	0.86
	Objet N°02*: AVS plus	46.97	53.03	48.59	41.14	58.86	52.42	5.83
	Objet N°03*: Loi sur le renseignement	78.88	21.12	48.51	80.21	19.79	52.32	1.33
27.11.16	Objet N°01*: Sortir du nucléaire*	51.37	48.63	54.49	50.99	49.01	55.55	0.38
12.02.17	Objet N°01*: Naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération*	74.56	25.44	53.62	75.52	24.48	58.53	0.96
	Objet N°02*: Création d'un fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération*	77.17	22.83	53.46	77.48	22.52	58.53	0.31
	Objet N°03*: Amélioration des conditions fiscales en vue de renforcer la compétitivité du site entrepreneurial suisse*	57.49	42.51	53.46	62.65	37.35	56.36	5.16
21.05.17	Objet N°01*: Loi sur l'énergie*	75.61	24.39	41.24	72.50	27.50	50.30	3.11
BDE/V04								

## 10.3 Compétences municipales de Blonay



## COMPETENCES EN MATIERE FINANCIERE ET DE SIGNATURE

### MARCHES PUBLICS

Limites de compétences financières	Chef de service*	Municipal	Municipalité	Conseil communal	Base légale ou régl.
<b>Pour les dépenses figurant au budget</b>					PV Muni 05.11.16
Commande de matériel et adjudications	< 5'000.00	De 5'001.00 à 20'000.00*	> 20'000.00		Décision CC 27.09.16 Préavis 23/16
	Le municipal informe le collège des engagements en question. Pour les achats récurrents (par exemple commande du sel routier), les municipaux peuvent déléguer une compétence financière supérieure à 5'000.00 à leur chef de service. Ces délégations doivent être consignées et signées par le municipal dans un registre tenu par le Service des finances.				
<b>Pour les dépenses ne figurant pas au budget</b>					
Si une décision ne peut attendre la prochaine séance de Municipalité		< 20'000.00			
	La Municipalité doit en être informée lors de la prochaine séance. Une mention figurera au procès-verbal. Information au Conseil communal si l'engagement est supérieur à CHF 10'000.00				
Si la décision peut attendre la prochaine séance de Municipalité		< 10'000.00	> 10'000.00	> 75'000.00	
	Toute dépense de plus de CHF 10'000.00 non inscrite au budget doit être validée par la Municipalité (sauf clause d'urgence ci-dessus). Information au Conseil communal si l'engagement est supérieur à CHF 10'000.00				
Visa des factures (Système Xpert.APF)	< 1'000.00	> 1'000.00			PV Muni 24.10.16 (38.04.02)

\* l'adjoint du chef de service est au bénéfice des mêmes compétences qu'il devra exercer lors de l'absence du titulaire (décision du 24.10.16, objet n° 38.04.02).

Limites de compétences financières	Municipalité	Conseil communal	Remarques	Base légale ou régl.
Actes notariés pour des affaires immobilières (achat, vente, échange de terrain, constitution de société immobilière)	< 50'000.00	> 50'000.00	Le Conseil communal doit être informé dans chaque cas dans le plus bref délai	Décision CC 27.09.16 (préavis 24/16)
Acquisitions et vente d'actions ou de parts de sociétés immobilières	< 50'000.00	> 50'000.00		
Autorisation de plaider lorsque que la commune agit en tant que défenderesse	Illimitée		La Municipalité renseigne le Conseil communal sur les affaires pour lesquelles elle utilise ses compétences.	Décision CC 27.09.16 (préavis 25/16)
Autorisation de plaider lorsque la commune agit en tant que demanderesse	< 50'000.00	< 50'000.00		
Autorisation de placer	Illimitée		Auprès d'établissements bancaires, de compagnies d'assurances, de collectivités publiques dont le siège est en Suisse et offrant de solides garanties financières	Décision CC 27.09.16 Préavis 26/16
Acceptation de legs, donations et successions	Illimitée		La Municipalité renseigne le Conseil communal sur les affaires pour lesquelles elle utilise ses compétences.	Décision CC 27.09.16 Préavis 27/16

**Signatures**

Signature des actes de la Municipalité	<p>Pour être réguliers en la forme, les actes de la municipalité doivent être donnés sous la signature du syndic et du secrétaire ou de leur remplaçant désigné par la municipalité, et munis du sceau de cette autorité ; s'ils sont pris en exécution d'une décision du conseil général ou communal, ils doivent mentionner cette décision, laquelle est jointe à l'acte.</p> <p>La municipalité peut, par décision, déléguer des pouvoirs de signature à l'un de ses membres, à un cadre ou un employé communal. La délégation s'opère par une procuration expresse donnée sous la signature du syndic et du secrétaire ou de leur remplaçant désigné par la municipalité, et munie du sceau de cette autorité.</p> <p>La procuration peut être spéciale ou générale. Dans ce dernier cas, elle indique les limites et la durée du mandat.</p> <p>Les actes pris en vertu d'une délégation de pouvoirs doivent être donnés sous la signature du ou des membres de la municipalité ou de la personne au bénéfice de la délégation.</p> <p>Les décisions rendues sur la base d'une délégation sont susceptibles d'un recours administratif auprès de la municipalité. Le recours s'exerce conformément à la loi sur la procédure administrative.</p>	L.C. art. 67
Plaintes pénales	Les plaintes pénales au nom de la Commune sont déposées exclusivement par le secrétaire municipal ou son remplaçant.	
Compétences non déléguées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décisions de portée générale</li> <li>• Décision relative à l'engagement ou au licenciement du personnel</li> <li>• Conclusion de mandats, pour un montant supérieur à CHF 10'000.--</li> <li>• Objets qui doivent être soumis au Conseil communal de par la législation</li> <li>• Décisions qu'un service estimera ne pas pouvoir prendre seul en raison des questions de principe qu'elles posent, de leur caractère inhabituel, ou susceptible de modifier un état existant ou de portée générale. La même attitude sera adoptée pour la signature de toute correspondance relative aux actes ci-dessus</li> </ul>	PV Muni 24.10.16 38.04.02
Délégation de signature à des collaborateurs	Les chefs de service sont habilités à déléguer la compétence de signer certains documents à leurs collaborateurs (correspondance simple, transmission de documents notamment).	

**Marchés publics**

Les valeurs seuils sont définies dans les annexes 1 et 2 de l'accord intercantonal sur les marchés publics. Le tableau ci-dessous indique les valeurs-seuils et procédures applicables aux marchés non-soumis aux traités internationaux.

<http://www.vd.ch/themes/economie/marches-publics/>

Champ d'application	Fournitures Valeurs seuils en CHF	Services Valeurs seuils en CHF	Construction Valeurs seuils en CHF	
			Second œuvre	Gros œuvre
Procédure de gré à gré	< 100'000.00	< 150'000.00	< 150'000.00	< 300'000.00
Procédure sur invitation	< 250'000.00	< 250'000.00	< 250'000.00	< 500'000.00
Procédure ouverte/ sélective	dès 250'000.00	dès 250'000.00	dès 250'000.00	dès 500'000.00

**Dispositions complémentaires validées par la Municipalité**

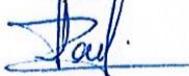
Lors de sa séance du 5 décembre 2016 (objet n° 44.03.04), les membres de l'exécutif ont décidé de confirmer la pratique concernant le principe des marchés publics "de gré à gré", à savoir de lancer systématiquement une procédure dite simplifiée pour les marchés de CHF 20'000.00 et plus. Dans ces cas, 3 offres doivent être sollicitées.

Dans l'attribution des marchés, il y a lieu sur une base concurrentielle de privilégier les achats auprès de commerçants/entreprises blonaysannes, ensuite régionales et enfin cantonales. Dans les cas où le marché ne permettrait pas de trouver ce nombre de partenaires potentiels, la Municipalité se positionnera avant l'appel d'offre.

Adopté en séance de Municipalité, le 23 janvier 2017

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le syndic

  
D. Martin


Le secrétaire

  
J.-Xl. Guex

04.03.04/JMG

## 10.4 Compétences municipales de St-Légier-La Chiesaz



## COMMUNE DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ

**MUNICIPALITE  
CHEFS DE SERVICE**  
- Compétences financières -  
- Délégation(s) -  
- Assermentation -  
Législature 2016 - 2021

### COMPETENCES FINANCIERES (hors des contrats d'entretien courant)

**(tous les montants se comprennent « hors taxe »)**

OBJETS	MONTANT ESTIME	MONTANT EFFECTIF	RESPONSABLE(S)	REMARQUE(S) (si offre demandée, toujours avec confirmation écrite, courrier municipal)
Entretien courant	selon budget adopté	→ CHF 5'000.-	Chef du service	1 seule offre (ou fournisseur agréé)
		→ + de CHF 5'000.-	avec aval du Chef du dicastère (et information à la Municipalité)	1 seule offre, <b>au minimum</b> → CHF 25'000.-, puis 3 offres (sur invitation ou procédure "Marchés publics" réservée)
Achat (- de CHF 50'000.- selon RCC)	selon budget adopté (ou préavis adopté)	→ CHF 25'000.-	avec aval du Chef du dicastère (et information à la Municipalité)	1 seule offre, <b>au minimum</b>
		→ + de CHF 25'000.-	avec aval de la Municipalité	3 offres minimum, dont une extérieure à la commune
Critères de choix (marché public)	Montant entrant dans le gré à gré,	→ CHF 25'000.-	Critère expérience	1 seule offre, <b>au minimum</b>
	Sur invitation	→ + de CHF 25'000.-	3 critères <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prix (- 60%)</li> <li>• Organisation (nombre, planification et disponibilités des moyens et des ressources pour l'exécution du marché)</li> <li>• Qualité de l'offre (qualité des solutions proposées)</li> </ul>	3 offres minimum, dont une extérieure à la commune

U:\Steiner\Municipalité\COMPETENCES FINANCIERES - législature 2016 - 2021.doc

<b>"Imprévu", <u>par CAS</u></b>	→ CHF 1'000.-	Chef du service	-
	→ CHF 5'000.-	avec aval du Chef du dicastère	-
	→ + de CHF 5'000.-	avec aval de la Municipalité	<b>compétences municipales réservées (fixées pour la législature par le CC) et procédure de gré à gré</b>

**Au gré des directives budgétaires, ces compétences peuvent être restreintes, ou soumises à approbation systématique par la municipalité.**

**Le chef du service des finances transmet la situation des comptes aux Municipaux et Chefs de service chaque fin de semestre.**

**DELEGATION(S)**

COMPETENCE(S)	DICASTERE(S)	RESPONSABLE(S)	REMARQUE(S)
Gestion des votes par correspondance	Administration générale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préposé CH/SPOP</li> <li>• Adjoint préposé CH/SPOP</li> </ul>	
Dossier d'enquête pour ACI	Finances	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Municipal des finances</li> <li>• Chef du service</li> </ul>	-
Procédure OP	Finances	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chef du service</li> <li>• Adjointe</li> </ul>	-
Signature(s) autorisée(s)	Finances	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Syndic</li> <li>• Municipal des finances</li> <li>• Chef du service</li> <li>• Secrétaire municipal</li> </ul>	par deux personnes (dont un Municipal), de manière indistincte
Signature des plans	Aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• BT</li> </ul>	courrier municipal accordant le permis de construire excepté

**ASSERMENTATION(S)**

Doivent être assermentés tous les chefs et responsables de service qui ont une délégation de compétence(s) selon la Loi sur les Communes (LC) du 28 février 1956, articles n° 42 à 46, 91 ainsi que la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 16 mai 1989, article n° 18 alinéa 3. Une liste exhaustive a été établie (H:\Steiner\Personnel\CAHIER CHARGES & ORGANISATION\Assermentation - Liste des collaboratrices et collaborateurs assermentés.doc).

- Secrétaire municipal(e)
- Secrétaire municipal(e) adjoint(e)
- Chef du service des finances + adjoint(e) + secrétaire du service des eaux
- Chef des services généraux
- Responsable du CH/SPOP et secrétaire du CH/SPOP (dépôt bulletins de vote)
- Chef du bureau technique + adjoint(e)
- Fontainiers + monteur
- tous les Chefs de service + adjoint(e) et collaborateurs c/o centre de tri
  - forêts
  - espaces publics
  - service des bâtiments

Adopté par la Municipalité lors de sa séance du 27 juin 2016

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  
A. Bovay

Le secrétaire  
J. Steiner


**Annexes:**

- LC articles n° 42 à 46 + 91
- LEDP article n° 18 alinéa 3

**Distribution:**

- Municipalité (5)
- Service des finances (document original signé)
- Chefs de service (7) + service intercommunal des eaux

## 10.5 Cahier des charges « type » pour l'informatique



### *Etude concernant le rapprochement et/ou la fusion des communes de Blonay et St-Légier-La Chiésaz*

Groupe de travail IV

---

#### Préambule

Dans le cadre de l'étude en titre, le GT IV est en charge de comparer les systèmes informatiques de nos deux communes. Les membres du GT ont unanimement choisi de s'appuyer sur l'expertise du mandataire informatique qui se trouve être le même pour les deux communes, ainsi que pour un certain nombre d'entité intercommunale.

Aussi nous proposons une trame d'analyse qui devrait permettre de faire apparaître les grandes différences entre nos deux communes, et éventuellement les travaux nécessaires à un rapprochement.

Par ailleurs, cette trame devrait permettre aussi aux communes de peut-être relever des pistes d'amélioration possible. Il est proposé que ce rapport soit « passé » au crible des exécutif pour éventuellement caviarder des éléments, pour des raisons évidentes de sécurité informatique.

#### Serveur

##### Hardware

- Type de hardware
- Nbre de machine, evt répartition des charges
- Type d'acquisition (achats, locations, leasing, ...)
- Hébergement à la commune ou décentralisé
- Onduleur ou système de sécurité électrique
- Backup (type, localisation, fréquence)
- Test de remontées de données (fréquence, documentation, ...)
- Contrat d'intervention (type, fréquence, etc...)

##### Software

- OS du serveur (version et update)
- Répartition des serveurs respectivement des applications serveur
- Logiciel de backup
- Prise en main depuis l'extérieur (si oui, TeamViewer ou similaire, sécurité en place, ...)

##### Maintenance

- Répartition de la maintenance (1<sup>er</sup> niveau, etc...)
- Type de maintenance du(des) serveur(s) (achat d'heures, ...)



## Postes

### Hardware

- Type de poste « général » ou « standard »
- Type de poste particulier (evt « métier »)
- Type d'acquisition (achat des postes, locations, leasing, ...)
- Périphériques locaux particuliers
- Fréquence de renouvellement (décision politique, et dans les faits...)
- Idéalement nbre de postes par service, répartition

### Software

- Système d'exploitation (standardisé ou non)
- Suite Office (version)
- Outils spécifiques métiers
- Politique ne matière de logiciels libres
- Type d'administration des postes (profils types, administration par l'utilisateur, etc...)
- BackUp des postes ?

### Maintenance

- Maintenance des postes utilisateurs (1<sup>er</sup> niveau, 2<sup>ème</sup> niveau, ...)
- Maintenance spécifique logiciels métiers
- Politique de mise à jour des postes
- Politique de mise à jour des logiciels

## Périphériques mobiles

- Type et nombre
- Acquisition personnelle ou par la commune
- Logiciels particuliers, evt par service
- Contrôle des accès (numéro d'appareil, autres, ...)

## Ordinateurs personnels

- Politique dans ce domaine par rapport à la connexion au réseau
- Particularité pour les Conseillers communaux s'il y en a (des particularités) ...

## Périphériques d'impressions

### Hardware

- Type (multifonction, imprimantes dédiées, imprimante personnelle, ...)
- Prestataires
- Type d'acquisition (achats, locations, leasing,...)
- Maintenance des drivers (qui s'en charge, comment, compris dans des packs d'interventions, ...)



#### Software

- Type d'accès (en direct, par un serveur d'impression)

#### Réseau

##### Hardware sécuritaire

*Sans donner les détails ....*

- Firewall
- Maintenance des appareils de sécurité d'accès (qui, mise à jour, maintenance, documentation, ...)
- Câblage (type et topologie)

##### Hardware de diffusion

- Réseau WiFi et construction dudit réseau (contrôleur central par exemple...)
- Bornes multiréseaux
- Différenciation des flux

#### Téléphonie

- Réseau informatique prêt à accueillir du VOIP

## 10.6 Comptes 2016 concernant l'informatique à Blonay

Page 2

## COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Comptabilité BL  
Commune de Blonay

Compte	Désignation	Comptes 2016		Budget 2016		Ecart comptes-budget 2016		Comptes 2015	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>111</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>596'679.60</b>	<b>14'107.35</b>	<b>575'620.00</b>	<b>25'000.00</b>	<b>21'059.60</b>	<b>-10'892.65</b>	<b>593'915.42</b>	<b>15'537.10</b>
111.3090	Autres frais du personnel	8'478.00		6'600.00		1'878.00		8'784.35	
111.3101	Imprimés et fournitures de bureau	4'195.55		1'500.00		2'695.55		2'966.05	
111.3102	Annonces, journaux, documentation	41'574.90		42'000.00		-425.10		29'830.35	
111.3111	Achats de mobilier et de machines	1'977.00		3'500.00		-1'523.00		2'574.00	
111.3111.10	Archives communales	10'506.65		10'000.00		506.65		1'516.75	
111.3112	Entretien et achat de matériel informatique	108'422.40		87'200.00		21'222.40		197'199.10	
111.3112.10	Achat de matériel informatique	7'933.40		10'000.00		-2'066.60		15'077.10	
111.3112.20	Maintenance du site Internet	2'330.90		3'000.00		-669.10		19'230.50	
111.3112.30	Licences et maintenance des solutions informatiques	88'613.50		73'870.00		14'743.50			
111.3112.40	Projets informatiques (développement nouvelles)	44'133.05		30'800.00		13'333.05			
111.3112.50	Maintenance du réseau informatique	24'122.35		38'500.00		-14'377.65			
111.3114	Achats de matériel et outillage	243.00		500.00		-257.00		215.30	
111.3153	Entretien du mobilier et équipements	1'690.80		4'000.00		-2'309.20			
111.3154	Entretien des machines, matériel et outillage	2'547.10		2'350.00		197.10		2'418.10	
111.3170	Réception et manifestations	108'291.25		107'000.00		1'291.25		128'870.35	
111.3180	Affranchissements, téléphones	49'504.60		49'000.00		504.60		47'949.55	
111.3185	Honoraires, études, expertises	38'294.75		37'000.00		1'294.75		58'583.50	
111.3186	Primes d'assurances	16'917.30		23'800.00		-6'882.70		22'299.25	
111.3187.10	Emoluments	1'134.00		1'400.00		-266.00		1'322.00	
111.3193	Cotisations	23'473.70		25'600.00		-2'126.30		28'131.25	
111.3199	Frais divers	12'295.40		18'000.00		-5'704.60		26'947.92	
111.4390	Recettes diverses		14'107.35		25'000.00		-10'892.65		15'537.10

## 10.7 Tableau des effectifs scolaires à la rentrée 2016

### 8.1 Tableau synoptique de l'état des effectifs et des classes au 22.08.16

a) Etablissement primaire (1-8P)	Blonay	St-Légier	Total
Nombre de classes enfantines	6	4	<b>10</b>
Nombre de classes primaires	12	24	<b>36</b>
Effectif des classes enfantines	121	73	<b>194</b>
Effectif des classes primaires	239	475	<b>714</b>

#### b) Etablissement secondaire (9-11S)

Nombre de classes	21	0	<b>21</b>
Effectif des classes secondaires	424	0	<b>424</b>

#### c) Ecoles de Blonay – St-Légier

Nombre de classes	<b>67</b>
Effectif des écoles de Blonay - St-Légier	<b>1332</b>

#### d) Corps enseignant

Nombre de personnes engagées	<b>134</b>
------------------------------	------------

#### e) Communes

Nombre d'habitants	6173	5100	<b>11273</b>
--------------------	------	------	--------------

## 10.8 Effectif des classes au 31.12.2016

### 8.6 Effectifs dans les classes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz - situation au 31.12.16

<b>Classes primaires et secondaires</b>	Elèves domiciliés à Blonay	749
	et scolarisés à Blonay	570
	Elèves de St-Légier et scolarisés à Blonay	208
	<b>Total élèves</b>	<b>778</b>
	Nombre de classes	39

<b>Classes primaires et secondaires</b>	Elèves domiciliés à St-Légier	573
	et scolarisés à St-Légier	365
	Elèves de Blonay et scolarisés à St-Légier	179
	<b>Total élèves</b>	<b>544</b>
	Nombre de classes	28

<b>Total des élèves primaire et secondaire scolarisés à Blonay - St-Légier (dont 9 élèves venant d'autres communes)</b>	<b>1331</b>
---	-------------

**Moyenne par classe : 20.04**

## 10.9 Liste des sociétés locales

Nom	But - Objectif	lien aux communes			Manifestations organisées	Remarques générales
		Intégrée à une seule commune	partiellement partagée	complètement partagée		
<b>Sport</b>						
Blonay Badminton			Vraisemblablement			
Blonay Basket	Formation de jeunes, garçons et filles + adultes			oui	Tournois divers, matchs réguliers	
La Boule Ferrée	Club d'adultes principalement	oui			Tournoi inter-sociétés	
FSG Blonay	Formation de jeunes, garçons et filles + adultes	oui				
Gym & Rando Seniors		oui				
Para Delta Club				oui		
Riviera Rugby Club	Formation de jeunes, garçons et filles + adultes			oui		A l'échelle de la Riviera
Sinanju Club		oui				
Ski Club Blonay	Formation de jeunes, garçons et filles + adultes	oui				
Club Tennis de table	Formation de jeunes, garçons et filles + adultes			oui		
FC Saint-Légier	Formation de jeunes, garçons et filles + adultes			oui		
Club équestre de Saint-Légier	formation de jeunes, garçons et	oui			cours, concours,	cours, concours,
Gym Hommes Saint-Légier	adultes	oui			cours	cours
société féminine de gymnastique	adultes	oui				
Volley Sport St-Légier						
<b>Tir</b>						
Société d'Abbeyes de Blonay		oui			Tir d'abbaye tous les deux	
Les Amis du Tir	formation de jeunes et adultes	oui			Concours de tir sportif	
Société Militaire de Blonay		oui			Concours de tir sportif	
Société des Abbeyes réunies de Saint-Légier		oui			Tir d'abbaye tous les deux ans	Les Mousquetaires (1593) Le Cordon Rouge (1735) Les Carabiniers (1838)
Société des Mousquetaires de		oui			Tir d'abbaye tous les deux	
Société des Mousquetaires de Saint-		oui			Tir d'abbaye tous les deux	
La cible sportive	formation de jeunes et adultes				Concours de tir sportif	
Les jeunes tireurs	pistolets et petits calibres	oui			Concours de tir sportif	
<b>Chant et musique</b>						
L'Amicale Fanfare de l'Automne						
Akordiono						
Choeur Donaccord						
Echo des Pléiades						
Groupe des Yodleurs de Riviera						
Chorale de Saint-Légier						
Choeur d'hommes						
Concerts de la Chiésaz	Pour l'organisation de concerts à l'église de la Chiésaz				Concerts	
Si Piano	organisation de la semaine internationale de piano				Concerts au mois d'août	
Société de musique	formation jeunesse et adultes				cours, concours, concerts	
Jeunesse et musique	école de musique			oui	cours, auditions	
Petit chœur des écoles						
La Goulue	organisation de concert à domicile	oui			concerts privés	
<b>Eglises</b>						
Paroisse Réformée de Blonay Saint-				oui		
Communauté catholique				oui		
Communauté évangélique de la		oui				
<b>Culture</b>						
Club d'Improvisation Théâtrale						
groupe théâtral Les Snooks	création de spectacles	oui			spectacles	
Bibliothèque					oui	
<b>Associations de quartiers</b>						
Pro chevalleyres						
Association du quartier 6						
ARP	Association des Résidents des				manifestations	
<b>Divers</b>						
Haïza +						
Arc-en-Ciel - Société d'oiseaux						
L'Amicale des sapeurs-pompiers Blonay - St-Légier				oui		
Piscine 3ème âge						
Méli-Mélo, école de jonglerie						
Association Tarpuy		oui				
Chemin de Fer-Musée Blonay-						
Enfants d'Oriani		oui				
La Jeunesse Blonay & Saint-Légier				oui		
Conseil des Jeunes		oui				
Patchwork du Léman						
Paysannes Vaudoises des Hauts de						
Sports Loisirs Canins Riviera-						
Ami du chien	cours de dressage, agility				concours, cours	
Société de Développement de Blonay - Les Pléiades	Organisation de manifestations	oui				
Société de Développement de Saint-	organisation de manifestations	oui				
USAL	union des sociétés et associations locales	oui			Coordination et organisation de la fête au	
Brigade romande des flambeaux de	jeunesse, scoutisme	oui			rencontres, animations, ...	
Le GCA Saint-Légier	coordination et organisation de manifestations, participation à la	oui				
Le GCABlonay	coordination et organisation de manifestations, participation à la	oui				
Association du skate park	exploitation et gestion du skate park, sous la présidence de la					
Société de laiterie de Blonay	Gère l'immeuble de la laiterie de					
Société de laiterie de la Chiésaz	Gère le congélateur collectif de La					
Société de laiterie de Saint-Légier						
Société d'assurances contre les pertes du bétail	assurance du bétail			oui		